

NANOBIOTIX

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

28 septembre 2022

SOMMAIRE

	Page
I. Rapport semestriel d'activité	2
Informations relatives à l'entreprise	4
Évènements significatifs durant le semestre écoulé (du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)	5
Activité de la Société au 1er semestre 2022	7
Perspectives d'avenir	8
Principaux risques et incertitudes	9
Principales transactions avec les parties liées	9
II. Comptes consolidés résumés	10
Etat consolidé de la situation financière	12
Compte de résultat consolidé	13
Etat consolidé du résultat global	14
Etat de variation des capitaux propres consolidés	15
Etat de flux de trésorerie consolidés	16
Annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2022	17
III. Attestation du responsable du rapport financier semestriel	55
IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	57

I. Rapport semestriel d'activité

NANOBIOTIX

1. Informations relatives à l'entreprise

Nanobiotix, société anonyme dont le siège social est situé au 60 rue de Wattignies, 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447 521 600 (« **Nanobiotix** », la « **Société** », et, avec ses filiales, le « **Groupe** ») est une société française de biotechnologie en phase de développement clinique avancé, pionnière des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique, afin de révolutionner l'approche des traitements du cancer grâce à la nanophysique ; son ambition est d'apporter un bénéfice à des millions de patients qui reçoivent une radiothérapie, en améliorant l'efficacité des rayonnements dans les cellules tumorales, sans augmenter la dose reçue par les tissus sains environnant les tumeurs. Elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La Société exploite une plateforme de nanoparticules exclusive pour développer un pipeline d'options thérapeutiques, dont NBTXR3, son principal produit candidat activé par radiothérapie, conçu pour améliorer le contrôle local et systémique des tumeurs solides, avec un focus initial dans le traitement des cancers de la tête et du cou.

Parallèlement au programme prioritaire de développement dans la perspective d'un enregistrement de NBTXR3 en monothérapie, dans le traitement du cancer de la tête et du cou, mené par la Société avec l'étude pivot de Phase 3 en cours NANORAY-312, Nanobiotix accorde également la priorité au développement de NBTXR3 en combinaison avec des inhibiteurs de points de contrôle immunitaire (ICI) pour (i) surmonter la résistance aux ICI, (ii) fournir un meilleur contrôle de la maladie locale et systémique et (iii) améliorer de manière significative les résultats de survie.

Grâce à ces deux programmes conduits par la Société, Nanobiotix vise à répondre partout dans le monde, aux besoins non satisfaits des patients âgés et fragiles atteints d'un cancer de la tête et du cou localement avancé qui ne sont pas admissibles à la chimiothérapie à base de platine - l'actuel standard de soins - ainsi qu'à ceux des patients adultes atteints de cancers de la tête et du cou récurrents ou métastatiques qui sont résistants aux ICI.

Parallèlement aux développements menés par la Société, Nanobiotix travaille avec des partenaires de renommée internationale pour étendre l'évaluation de NBTXR3 à des indications et des combinaisons de traitements dans diverses tumeurs solides. À ce jour, des données positives sur la tolérance et la faisabilité du traitement par NBTXR3 ont été obtenues dans le cancer de la tête et du cou, le cancer du foie, le cancer du rectum, le cancer de la prostate et le sarcome des tissus mous. De plus, des évaluations cliniques sont actuellement en cours dans les cancers du pancréas, de l'œsophage et du poumon. En outre, il a été démontré que le traitement par NBTXR3 activé par radiothérapie est faisable et bien toléré, en association avec une chimioradiothérapie concomitante, en association avec des ICI et en association avec le cetuximab dans de multiples indications.

Conformément aux priorités stratégiques de la Société, Nanobiotix prévoit mettre en place un modèle complet pour le cancer de la tête et du cou où la radiothérapie fait partie des protocoles de traitement. La Société pense que ce modèle pourrait être reproduit pour toute tumeur solide pouvant recevoir une injection de NBTXR3.

La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (sous le symbole boursier " NANO " ; Code ISIN : FR0011341205, code Bloomberg : NANO:FP) et sur le Nasdaq Global Select Market (sous le symbole boursier "NBTX").

2. Évènements significatifs durant le semestre écoulé (du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)

Les données positives de survie de l'étude de Phase 1 d'escalade et d'expansion de dose évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie (RT) dans le traitement des patients âgés et fragiles atteints de cancer de la tête et du cou (étude 102), et l'activation des premiers sites de l'étude pivot de Phase 3 dans le cancer de la tête et du cou (NANORAY-312) au quatrième trimestre de 2021 ont permis à Nanobiotix d'entamer l'année 2022 en se concentrant sur l'avancement de ses programmes d'enregistrement de NBTXR3 activé par radiothérapie, utilisé seul et en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle immunitaire anti-PD-1.

2.1 Voie d'enregistrement prioritaire dans le cancer de la tête et du cou : contrôle local avec NBTXR3, activé par radiothérapie, utilisé seul.

- Randomisation du premier patient en Europe dans l'étude pivot de Phase 3 NANORAY-312, évaluant NBTXR3 activé par RT avec ou sans cetuximab chez les patients âgés atteints de carcinome épidermoïde localement avancé de la tête et du cou (LA-HNSCC). La Food and Drug Administration (FDA) américaine a accordé la désignation «Fast Track» pour l'étude avec NBTXR3 dans cette population de patients, offrant ainsi la possibilité d'un examen prioritaire et d'une approbation accélérée.
- Fin du recrutement dans l'étude 102 : les données du mois de février 2022 montrent une survie globale médiane de 17,9 mois dans la population entièrement traitée (n=56) et de 23,0 mois chez les patients évaluable (n=44). Des données avec un suivi minimum d'un an pour l'ensemble de la population de l'étude sont attendues mi-2023.

2.2 Voie prioritaire en immunothérapie pour les cancers avancés, amorcer la réponse immunitaire en combinaison avec le traitement anti-PD-1 :

- Commentaires préliminaires de la FDA sur un potentiel programme d'enregistrement (Phase 3) pour les patients atteints d'un carcinome épidermoïde de la tête et du cou (HNSCC), locorégional non résecable, en rechute ou métastatique, ayant développé une résistance primaire ou secondaire à un traitement anti-PD-1/PD-L1 antérieur. Ces commentaires suggèrent qu'un seul essai contrôlé et randomisé, comprenant une analyse comparative prédéfinie du taux de réponse global (ORR), pourrait être approprié pour soutenir une approbation accélérée sous réserve d'une confirmation du bénéfice clinique basée sur les résultats de survie globale (OS). La soumission du protocole est prévue au premier trimestre 2023.
- Amendement du protocole de l'étude 1100, étude de Phase 1 d'escalade et d'expansion de dose, menée aux États-Unis, évaluant NBTXR3 activé par RT en combinaison avec des ICI chez les patients atteints de cancers avancés, afin d'inclure une cohorte de patients atteints d'un HNSCC récurrents/métastatiques (R/M) résistant aux anti-PD-1 ; une deuxième cohorte de patients atteints d'un HNSCC R/M naïf aux anti-PD-1 ; et une troisième cohorte de patients présentant des métastases pulmonaires, hépatiques ou des tissus mous provenant d'un cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC) primaire, d'un mélanome malin, d'un carcinome hépatocellulaire (HCC), d'un carcinome rénal (RCC), d'un cancer urothélial, d'un cancer du col de l'utérus ou d'un cancer du sein triple négatif (TNBC). Les données actualisées de la phase d'escalade de dose de l'étude 1100 sont attendues au quatrième trimestre 2022.

2.3 Expansion du développement de NBTXR3 par la mise en place de collaborations avec des partenaires d'envergure internationale pour valider son effet universel potentiel dans le traitement de tout type de tumeur solide et en association avec des agents anti-cancéreux :

- Publication des données d'une étude préclinique menée en collaboration avec le MD Anderson Cancer Center (MD Anderson) de l'Université du Texas dans l'*International Journal of Nanobiotechnology*, montrant que l'ajout de NBTXR3 à une combinaison de radiothérapie, d'anti-PD-1 et d'anti-CTLA-4 a produit des effets antitumoraux significatifs contre les tumeurs primaires et secondaires, a amélioré le taux de survie des souris de 0 à 50 % et a induit une mémoire antitumorale à long terme. Les données suggèrent que l'effet potentiel d'amorçage du système immunitaire par NBTXR3 pourrait aller au-delà des anti-PD-1.
- Des chercheurs du MD Anderson ont publié une étude de cas cliniques (évaluée par des pairs) rapportant des données préliminaires sur la première administration chez l'homme de NBTXR3 dans le traitement du cancer du pancréas non éligible à la chirurgie, démontrant la faisabilité

NANOBIOTIX

sans toxicité liée au traitement. La détermination de la dose de Phase 2 recommandée (RP2D) pour NBTXR3 dans le cancer du pancréas est attendue d'ici la fin de 2022.

- Les données d'une étude de Phase 1b/2 dans le cancer de la tête et du cou, menée en Asie et évaluant NBTXR3 combiné à une chimiothérapie à base de cisplatine, à faible dose, simultanée puis hebdomadaire, ont montré que, chez 12 patients évaluable atteints d'une maladie de stade 4, la thérapie combinée était faisable, avait un profil de tolérance favorable, permettait un taux de contrôle de la maladie de 100 % et un taux de réponse globale de 58,3 %. (Étude sponsorisée, exécutée et rapportée par l'ancien partenaire de Nanobiotix, PharmaEngine, Inc.)
- Les données d'une étude de Phase 1b/2 dans le cancer du rectum en Asie évaluant l'association NBTXR3 et chimiothérapie concomitante à base de Fluorpyrimidines, ont montré que, chez 31 patients évaluable présentant une maladie non résécable, l'association dans le cadre préopératoire était réalisable, présentait un profil de sécurité favorable et permettait à 96 % des patients évaluable de subir une chirurgie R0. Le traitement combiné a produit un taux de contrôle de la maladie de 100 %, un taux de réponse globale de 35,5 % et un taux de réponse pathologique complète de 20 % chez les 25 patients qui ont été opérés. (Étude sponsorisée, exécutée et rapportée par l'ancien partenaire de Nanobiotix, PharmaEngine, Inc.)

2.4 Priorité aux programmes d'enregistrement et réduction des dépenses d'exploitation

En mai 2022, Nanobiotix a mis en œuvre plusieurs initiatives destinées à réduire les coûts d'exploitation tout en maintenant les efforts de recherche ciblés sur la poursuite de son étude pivot de Phase 3 dans le LA-HNSCC, la poursuite de l'étude 1100 en combinaison avec une immunothérapie anti-cancéreuse, et le développement d'un programme d'enregistrement en combinaison avec une immunothérapie anti-cancéreuse. La Société bénéficie par ailleurs de sa collaboration stratégique avec le MD Anderson afin de valider la faisabilité de futures opportunités de développement.

2.5 Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

En mai 2022, Nanobiotix a mis en place une convention de financement en fonds propres ("equity line") avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement offre une option de liquidité financière complémentaire à la Société et une flexibilité à court terme, si la Société l'estime nécessaire, tandis que Nanobiotix poursuit ses efforts pour réduire ses charges d'exploitation en se concentrant sur ses programmes prioritaires de développements. Conformément aux termes de ladite convention, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire jusqu'à 5 200 000 actions, sur une durée maximale de 24 mois (commençant en mai 2022), pour autant que les conditions contractuelles requises soient satisfaites. Les actions seront émises sur la base du plus petit des cours journaliers moyens de l'action pondérés par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 5,0 %. La Société contrôle "si" et "quand" activer l'accès à son capital. et conserve la faculté de suspendre l'exercice des bons de souscription d'actions à tout moment sans frais ou de résilier cette convention de financement en fonds propres à tout moment

Aucun bon de souscription n'est été exercé au 30 Juin 2022.

2.6 Marquage CE

Parallèlement à sa décision prise en mai 2022 de réduire ses charges d'exploitation en donnant la priorité aux programmes cliniques en cours dans l'indication thérapeutique du cancer de la tête et du cou, la Société a annoncé son intention de reporter le lancement d'une étude clinique de post-commercialisation visant à générer des données supplémentaire de tolérance à long terme, étude demandée pour le maintien du marquage CE de Hensify® (NBTXR3) dans l'indication thérapeutique du sarcome des tissus mous. La Société n'envisageant pas actuellement de commercialiser ou de vendre le produit dans cette indication thérapeutique au sein de l'UE avant l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché de NBTXR3 dans une deuxième indication, l'impact du marquage CE pour l'indication sarcome des tissus mous est nul en ce qui concerne les rentrées de fonds avant l'obtention de l'approbation dans une deuxième indication. Elle a récemment informé le GMED, l'organisme certificateur français pour l'évaluation de la conformité des dispositifs médicaux, de ses plans de développement révisés ainsi que de son intention de revoir, si nécessaire, son plan de surveillance post-commercialisation afin d'inclure les différentes populations de patients concernées lors de la commercialisation de NBTXR3.

3. Activité de la Société au 1^{er} semestre 2022

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Le total des produits des activités ordinaires de Nanobiotix reste stable au 30 juin 2022 avec 1,3 millions d'euros comparé au 30 juin 2021.

Le détail des produits des activités ordinaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Services	—	5
Autres ventes	—	5
Total du chiffre d'affaires	—	10
Crédit d'impôt recherche	1 053	1 227
Subventions	111	62
Autres revenus	165	20
Total des autres produits	1 329	1 309
Total des produits des activités ordinaires	1 329	1 319

3.2 CHARGES

Les charges opérationnelles du 1^{er} semestre 2022 s'élèvent à 27,2 millions d'euros contre 31,1 millions d'euros au premier semestre 2021. Le poids relatif des dépenses en R&D par rapport aux frais généraux en pourcentage par rapport au total des charges d'exploitation, a augmenté et se situe respectivement à 61 % et à 35 % des dépenses engagées au titre du premier semestre 2022, par rapport à respectivement 50 % et 33 % au premier semestre 2021.

La hausse relative du poids des dépenses de R&D par rapport aux dépenses de frais généraux provient principalement par la baisse des autres produits et charges opérationnels passant de 17 % au premier semestre 2021 à 4 % au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2021 la Société avait réalisé des paiements pour un montant cumulé de 6,5 millions de dollars (soit 5,4 millions d'euros convertis au taux du jour des paiements) à son ancien partenaire PharmaEngine, conformément à l'Accord de Résiliation signé entre les parties, qui ont été comptabilisés dans les autres produits et charges opérationnels.

À fin juin 2022, un paiement supplémentaire de 1,0 million de dollars est devenu exigible par PharmaEngine, suite à la réception et à la validation de certains rapports d'essais cliniques. Étant donné que ces rapports étaient reçus et en attente de validation au 30 juin 2022, et que le montant de la sortie de fonds permettant de satisfaire à l'obligation pouvait être estimé de manière fiable, le paiement supplémentaire de 1,0 million de dollars a été provisionné au 30 juin 2022, impactant les autres produits et charges d'exploitation (voir Note 16.5) en contrepartie des autres dettes (voir Note 13.2 et Note 23)

<i>(en milliers d'euros)</i>	S1-2022	Poids relatif	S1-2021	Poids relatif
Recherche & Développement	16 608	61 %	15 506	50 %
Frais généraux et commerciaux	9 635	35 %	10 176	33 %
Autres produits et charges opérationnels	963	4 %	5 414	17 %
Total des charges opérationnelles	27 206	100 %	31 096	100 %

3.3 RESULTATS

NANOBIOTIX

Le résultat opérationnel s'établit à une perte de 25,9 millions d'euros au titre du 1^{er} semestre 2022 contre une perte de 29,8 millions d'euros pour la même période en 2021.

Le résultat financier s'établit à une perte de 0,5 millions d'euros au titre du 1^{er} semestre 2022 contre une perte de 0,6 millions d'euros pour la même période en 2021.

Le résultat net semestriel s'établit à une perte de 26,4 millions d'euros au titre du 1^{er} semestre 2022 contre une perte de 30,4 millions d'euros pour la même période en 2021.

4. Perspectives d'avenir

Nanobiotix évalue NBTXR3 comme une alternative thérapeutique applicable à un grand nombre de tumeurs solides et ayant le potentiel d'améliorer le contrôle local et le contrôle systémique de la maladie et de prolonger la survie des patients atteints de tumeurs solides localement avancées ou métastatiques. NBTXR3 est conçu pour s'intégrer dans les protocoles cliniques incluant la radiothérapie et où la tumeur cible peut être atteinte par injection.

La voie prioritaire de la Société pour l'enregistrement commercial mondial évalue NBTXR3 en monothérapie activé par radiothérapie pour les patients âgés et fragiles atteints de cancer de la tête et du cou localement avancé et inéligibles à la chimiothérapie à base de platine. La Société a commencé le recrutement des patients dans NANORAY-312, l'étude pivot de Phase 3 de NBTXR3 dans cette population, en Europe au premier trimestre 2022, en Asie au troisième trimestre 2022 (via son partenaire LianBio) et prévoit de commencer le recrutement aux États-Unis au quatrième trimestre 2022. Une analyse de futilité est prévue mi-2023 et une analyse d'efficacité intermédiaire est attendue dans la seconde moitié de 2024. La FDA des États-Unis a accordé la désignation «Fast Track» pour la population de cette étude et Nanobiotix pourrait demander une approbation accélérée sur la base des données de survie sans progression qui seraient évaluées au cours de l'analyse d'efficacité intermédiaire prédéterminée, tandis que l'approbation complète serait demandée sur la base des données de survie globale à la fin de l'étude. Le protocole NANORAY-312 a été conçu sur la base des données de l'étude 102, un essai de Phase 1 d'escalade et d'expansion de dose en Europe évaluant NBTXR3 pour les patients âgés et fragiles, inéligibles à la chimiothérapie à base de platine et intolérants au cetuximab. En mars 2022, Nanobiotix a rapporté de nouvelles données issues de la phase d'expansion de l'étude 102 (datant de février 2022) mettant en évidence un bénéfice clinique potentiel du traitement : une survie globale médiane de 23 mois chez 44 patients évaluable. Le recrutement de l'étude 102 a été achevé et les données avec un suivi minimum d'un an pour la population complète de l'étude sont attendues mi-2023.

Avec l'enregistrement mondial potentiel de NBTXR3 sur la base de l'étude NANORAY-312, Nanobiotix vise à mettre en place un modèle de prise en charge pour les patients atteints de cancer de la tête et du cou et, par la suite, à étendre celui-ci à d'autres indications. Conformément à cette stratégie et en lien avec sa voie prioritaire, la Société mène un programme en immunothérapie évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie en combinaison avec des inhibiteurs de points de contrôle immunitaire anti-PD-1. Ce programme vise à évaluer le potentiel de NBTXR3 activé par radiothérapie en combinaison avec des ICI pour : (i) surmonter la résistance aux ICI ; (ii) améliorer le contrôle local et systémique de la maladie ; et (iii) prolonger la survie. La Société a reçu des informations préliminaires de la part de la Food and Drug Administration des États-Unis quant au développement d'un protocole pivot de Phase 3 pour le traitement des patients atteints de cancers de la tête et du cou locorégionaux/récurrents (LRR) ou R/M résistants à un traitement anti-PD-1 antérieur. La conception de cette étude s'appuiera sur les données de l'étude 1100, une étude de Phase 1, menée aux États-Unis, évaluant NBTXR3 en combinaison avec pembrolizumab ou nivolumab chez des patients atteints de cancer de la tête et du cou LRR ou R/M, avec des métastases pulmonaires et/ou hépatiques. En juin 2021, Nanobiotix a rapporté les données de l'étude 1100 sur 13 patients évaluable montrant une réponse objective chez 60 % des patients naïfs aux anti-PD-1 et 50 % des patients non-répondeurs au traitement antérieur. Les données actualisées de la phase d'escalade de dose de cette étude sont attendues au quatrième trimestre 2022. En septembre 2022, la RP2D a été déterminée à 33 % dans les trois cohortes de la partie, à présent terminée, d'escalade de dose. Nanobiotix prévoit de soumettre le protocole de son étude pivot de Phase 3 au premier trimestre 2023.

Étant donné le large potentiel d'applicabilité de NBTXR3, Nanobiotix a engagé des partenaires stratégiques de renommée internationale pour étendre le développement du produit-candidat en

NANOBIOTIX

parallèle des voies de développements en monothérapie et en combinaison dirigées par la Société. Nanobiotix collabore actuellement avec LianBio dans la région Asie-Pacifique pour soutenir NANORAY-312. Le partenaire LianBio s'est engagé à inclure des patients dans quatre autres études mondiales à visée d'enregistrement, menées par Nanobiotix, portant sur plusieurs types de tumeurs et combinaisons thérapeutiques. Aux États-Unis, Nanobiotix est engagée dans une collaboration stratégique avec l'Université du Texas MD Anderson Cancer (MD Anderson) évaluant NBTXR3 en monothérapie dans le cancer du pancréas et du poumon, en association avec une immunothérapie dans le cancer de la tête et du cou et d'autres tumeurs solides, et en association avec une chimiothérapie dans le cancer de l'œsophage. Les premières données issues de la collaboration avec le MD Anderson sont attendues au premier semestre 2023.

5. Principaux risques et incertitudes

Les estimations de la direction de la Société sont basées sur des informations provenant d'analystes indépendants du secteur et de sources tierces, ainsi que de données issues de recherches internes, et reposent sur des hypothèses formulées par ladite direction sur la base de ces données et de sa connaissance du secteur et du marché, que la direction estime raisonnables. En outre, bien que la direction estime que les informations sur les opportunités de marché incluses dans le présent rapport semestriel sont généralement fiables et reposent sur des hypothèses raisonnables, ces données et les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours des six mois restants de l'exercice.

Ces principaux risques et incertitudes sont identiques à ceux présentés dans la section 1.5 du document de référence universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 avril 2022 ("URD 2021") et dans le rapport annuel de la Société sur le formulaire 20-F à la rubrique "3. D Facteurs de risque" pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis le 8 avril 2022 (2021 20-F), (des copies de l'URD 2021 et du 2021 20-F sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.nanobiotix.com)).

En février 2022, la Russie a démarré un conflit militaire avec l'Ukraine qui, en plus de créer des problèmes humanitaires, pourrait avoir un impact négatif sur l'écosystème mondial des soins de santé en provoquant des retards dans la réalisation d'essais cliniques. Les sites d'essais cliniques initialement identifiés en Russie et en Ukraine pour l'essai clinique NANORAY-312 n'étaient pas ouverts ou actifs au début du conflit et, par conséquent, aucun patient n'y a été recruté. Bien que des sites cliniques alternatifs situés dans d'autres pays aient été identifiés depuis, et qu'aucun retard significatif n'ait été détecté à la date de publication de ce rapport, il n'y a pas assez d'information à ce jour pour exclure la possibilité de retards dans l'étude NANORAY-312 directement liés à ce conflit.

6. Principales transactions avec les parties liées

Aucune transaction avec des parties liées n'a eu lieu au cours du premier semestre 2022, à l'exception de la rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance mise en œuvre au cours du premier semestre 2022 conformément au droit applicable en matière de gouvernance d'entreprise (le "say on pay"), sans changement significatif par rapport aux termes appliqués durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 (voir la Note 22 Parties Liées)

Ces transactions entre parties liées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont mentionnées à la section 5.6.2 de l'URD 2021, ainsi qu'à la Note 23 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II. Comptes consolidés résumés

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2022**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Montants en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	1	4
Immobilisations corporelles	6	7 412	8 186
Immobilisations financières	7	352	519
Total des actifs non courants		7 765	8 709
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	8.1	238	—
Autres actifs courants	8.2	9 601	9 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	63 021	83 921
Total des actifs courants		72 859	93 060
TOTAL DE L'ACTIF		80 624	101 769
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	10.1	1 046	1 045
Primes liées au capital	10.1	255 760	255 767
Autres éléments du résultat global cumulés		678	643
Actions propres		(239)	(202)
Réserves		(229 096)	(183 459)
Résultat net		(26 357)	(47 003)
Total des capitaux propres		1 792	26 790
Passifs non courants			
Provisions - part non courante	11.2	250	318
Dettes financières - part non courante	12	36 002	37 816
Total des passifs non courants		36 252	38 134
Passifs courants			
Provisions - part courante	11.1	178	110
Dettes financières - part courante	12	9 104	8 204
Fournisseurs et comptes rattachés	13.1	9 244	6 482
Autres passifs courants	13.2	7 370	5 531
Produits constatés d'avance et passifs contractuels	13.3	16 684	16 518
Total des passifs courants		42 580	36 845
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		80 624	101 769

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros sauf résultat par action)

	Notes	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires et autres produits			
Chiffre d'affaires	15	—	10
Autres produits de l'activité	15	1 329	1 309
Total des produits d'exploitation		1 329	1 319
Frais de recherche et de développement	16.1	(16 608)	(15 506)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	16.2	(9 635)	(10 176)
Autres produits et charges opérationnels	16.3	(963)	(5 414)
Total des charges opérationnelles		(27 206)	(31 096)
Résultat opérationnel		(25 877)	(29 778)
Produits financiers	18	2 465	2 511
Charges financières	18	(2 940)	(3 152)
Résultat financier		(474)	(640)
Impôts sur les sociétés		(6)	(2)
Résultat net		(26 357)	(30 420)
Résultat de base par action (en euros)	20	(0,76)	(0,88)
Résultat dilué par action (en euros)	20	(0,76)	(0,88)

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net		(26 357)	(30 420)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	11.2	106	—
Impact fiscal		—	—
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		106	—
Ecarts de conversion		(71)	(42)
Impact fiscal		—	—
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(71)	(42)
Résultat global		(26 321)	(30 462)

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(Montants en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions)

	Notes	Capital social		Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global cumulés	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						
31 décembre 2020		34 432 122	1 033	255 735	555	(196)	(153 069)	(33 590)	70 468
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(30 420)	(30 420)
Ecart de conversion		—	—	—	(42)	—	—	—	(42)
Ecart actuariel (IAS 19)	11.2	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global		—	—	—	(42)	—	—	(30 420)	(30 462)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		—	—	—	—	—	(33 590)	33 590	—
Augmentation de capital		393 750	12	(12)	—	—	—	—	—
Souscription BSA / Attribution AGA	10.3	—	—	43	—	—	—	—	43
Paiement fondé sur des actions	17	—	—	—	—	—	1 398	—	1 398
Actions propres		—	—	—	—	(16)	—	—	(16)
Autres mouvements		—	—	16	—	—	(16)	—	—
30 juin 2021		34 825 872	1 045	255 782	513	(212)	(185 276)	(30 420)	41 431
31 décembre 2021		34 825 872	1 045	255 767	643	(202)	(183 459)	(47 003)	26 790
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(26 357)	(26 357)
Ecart de conversion		—	—	—	(71)	—	—	—	(71)
Ecart actuariel (IAS 19)	11.2	—	—	—	106	—	—	—	106
Résultat global		—	—	—	36	—	—	(26 357)	(26 321)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		—	—	—	—	—	(47 003)	47 003	—
Augmentation de capital		50 000	2	—	—	—	(2)	—	—
Souscription BSA / Attribution AGA	10.3	—	—	(7)	—	—	7	—	—
Paiements fondés sur les actions	17	—	—	—	—	—	1 360	—	1 360
Actions propres		—	—	—	—	(37)	—	—	(37)
Autres mouvements		—	—	—	—	—	—	—	—
30 juin 2022		34 875 872	1 046	255 760	678	(239)	(229 096)	(26 357)	1 792

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		(26 357)	(30 420)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotation aux amortissements	16.4	746	801
Provisions	11	113	432
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	1 360	1 398
Coût de l'endettement financier net		1 028	1 066
Effet de l'actualisation des passifs financiers et coût amorti		1 668	2 046
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		4	4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt et variation du besoin en fonds de roulement		(21 437)	(24 673)
(Augmentation)/Diminution des clients et comptes rattachés	8.1	(238)	62
Remboursement du crédit d'impôt recherche	8.2	215	—
(Augmentation) des autres créances	8.2	(671)	(7 504)
(Augmentation)/Diminution des fournisseurs et comptes rattachés	13.1	2 750	2 053
Augmentation/(Diminution) des autres passifs courants	13.2	1 861	(1 442)
Augmentation des revenus différés et passifs aux contrats	13.3	—	16 434
Variation du besoin en fonds de roulement		3 918	9 602
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(17 518)	(15 071)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	—	(4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(79)	(45)
(Augmentation)/Diminution des immobilisations financières	7	133	—
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		53	(50)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Exercice BSPCE / Souscription BSA	10.1	—	43
Frais de transaction		—	(349)
Souscription d'emprunt et avance remboursable	12	—	—
Remboursement des emprunts	12	(2 583)	(250)
Remboursement dette locative	12	(442)	(644)
Intérêts financiers	12	(359)	(350)
Charges d'intérêts dette de loyer	12	(122)	(152)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement		(3 506)	(1 703)
Incidence de la variation des taux de change		71	8
Variation de trésorerie		(20 900)	(16 814)
Trésorerie à l'ouverture		83 921	119 151
Trésorerie à la clôture	9	63 021	102 336

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022

1. Informations relatives à l'entreprise

Nanobiotix, société anonyme, créée en 2003, dont le siège social est situé au 60 rue de Wattignies, 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447 521 600 (« **Nanobiotix** », la « **Société** », et, avec ses filiales, le « **Groupe** ») est une société française de biotechnologie en phase de développement clinique avancé, pionnière des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique, afin de révolutionner l'approche des traitements du cancer grâce à la nanophysique ; son ambition est d'apporter un bénéfice à des millions de patients qui reçoivent une radiothérapie, en améliorant l'efficacité des rayonnements dans les cellules tumorales, sans augmenter la dose reçue par les tissus sains environnant les tumeurs. Elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La Société exploite une plateforme de nanoparticules exclusive pour développer un pipeline d'options thérapeutiques, dont NBTXR3, conçue pour améliorer le contrôle local et systémique des tumeurs solides, avec un focus initial dans le traitement des cancers de la tête et du cou.

Parallèlement au programme prioritaire de développement dans la perspective d'un enregistrement de NBTXR3 en monothérapie, dans le traitement du cancer de la tête et du cou, mené par la Société avec l'étude pivot de Phase 3 en cours NANORAY-312, Nanobiotix accorde également la priorité au développement de NBTXR3 en combinaison avec des inhibiteurs de points de contrôle immunitaire (ICI) pour (i) surmonter la résistance aux ICI, (ii) fournir un meilleur contrôle de la maladie locale et systémique et (iii) améliorer de manière significative les résultats de survie.

Grâce à ces deux programmes conduits par la Société, Nanobiotix vise à répondre partout dans le monde, aux besoins non satisfaits des patients âgés et fragiles atteints d'un cancer de la tête et du cou localement avancé qui ne sont pas admissibles à la chimiothérapie à base de platine - l'actuel standard de soins - ainsi qu'à ceux des patients adultes atteints de cancers de la tête et du cou récurrents ou métastatiques qui sont résistants aux ICI.

Parallèlement aux développements menés par la Société, Nanobiotix travaille avec des partenaires de renommée internationale pour étendre l'évaluation de NBTXR3 à des indications et des combinaisons de traitements dans diverses tumeurs solides. À ce jour, des données positives sur la tolérance et la faisabilité du traitement par NBTXR3 ont été obtenues dans le cancer de la tête et du cou, le cancer du foie, le cancer du rectum, le cancer de la prostate et le sarcome des tissus mous. De plus, des évaluations cliniques sont actuellement en cours dans les cancers du pancréas, de l'œsophage et du poumon. En outre, il a été démontré que le traitement par NBTXR3 activé par radiothérapie est faisable et bien toléré, en association avec une chimioradiothérapie concomitante, en association avec des ICI et en association avec le cetuximab dans de multiples indications.

Conformément aux priorités stratégiques de la Société, Nanobiotix prévoit mettre en place un modèle complet pour le cancer de la tête et du cou où la radiothérapie fait partie des protocoles de traitement. La Société pense que ce modèle pourrait être reproduit pour toute tumeur solide pouvant recevoir une injection de NBTXR3.

La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (sous le symbole boursier "NANO" ; Code ISIN : FR0011341205, code Bloomberg : NANO:FP) et sur le Nasdaq Global Select Market (sous le symbole boursier "NBTX").

2. Principes généraux et base de présentation des états financiers

Principes généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2022 ont été préparés sous la supervision de la direction de la Société et soumis par le Directoire à la revue par le Conseil de Surveillance de la Société le 28 septembre 2022.

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en milliers d'euros. Des données chiffrées ayant été arrondies, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés selon les principes des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations qui y sont présentés (voir Note 3.2 Jugements, estimations et hypothèses).

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 - " *Information financière intermédiaire* ". S'agissant d'états financiers intermédiaires résumés, ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels consolidés et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de la Société publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comme décrit ci-dessous.

Caractère saisonnier des activités de la Société

Selon IAS 34 - « Information financière intermédiaire », une entité dont les activités sont extrêmement saisonnières devrait présenter les informations financières pour les douze mois précédant la fin de la période intermédiaire ainsi que des informations comparatives supplémentaires pour les douze mois précédents dans les états financiers résumés intermédiaires afin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure comparaison de ses états financiers intermédiaires.

Comme indiqué dans la Note 15 Produits des activités ordinaires, la majeure partie des produits de la Société étant générée par des contrats en cours reposant principalement sur des obligations de performance non corrélées à des tendances saisonnières, il est considéré que les activités de la Société ne sont pas saisonnières.

Par conséquent, les états financiers résumés intermédiaires suivants et les notes correspondantes n'incluent pas d'autres informations comparatives que celles mentionnées par IAS 34-20.

Déclaration de conformité et base de présentation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont établis en conformité avec les normes comptables internationales qui comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) ainsi que leurs interprétations publiées par le SIC (Standard Interpretations Committee) et l'IFRS-IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) dont l'application est obligatoire au 30 juin 2022. Les états financiers consolidés intermédiaires sont également conformes avec les normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les principes comptables suivis pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2022 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception des normes énumérées ci-dessous dont l'adoption était obligatoire en 2022.

Adoption des nouvelles normes, amendements et interprétations

La Société a adopté les normes, amendements et interprétations suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 :

Amendement à IFRS 3	Cadre conceptuel
Amendement à IAS 37	Contrats onéreux
Amendement à IAS 16	Produits avant utilisation prévue

L'application de ces normes et amendements est sans incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe.

Les prises de position suivantes et les amendements connexes sont applicables pour les périodes comptables commençant après le 1er janvier 2023 ou plus tard, comme spécifié ci-dessous. Nous évaluons actuellement si l'adoption de ces prises de position et amendements aura un impact significatif sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos flux de trésorerie :

- Amendements à l'IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants (publiés en juillet 2020 et en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 8 - Définition des estimations comptables (publiés le 12 février 2021 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2 - Disclosure of Accounting Policies (publiés en mars 2021 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 12 - Impôts sur le résultat : Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (publié en mai 2021 et applicable aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).

3. Principes et méthodes de consolidation

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Entités consolidées

Au 30 juin 2022, le périmètre de consolidation est identique à celui du 31 décembre 2021 avec une entité mère Nanobiotix S.A. et cinq filiales détenues à 100% :

- Nanobiotix Corp., créée dans l'État du Delaware en septembre 2014 et située aux États-Unis,
- Nanobiotix Germany GmbH, créée en octobre 2017 et située en Allemagne,
- Nanobiotix Spain S.L.U., créée en décembre 2017 et située en Espagne,
- Curadigm SAS, créée le 3 juillet 2019 et située en France et
- Curadigm Corp, créée le 7 janvier 2020 et située aux États-Unis.

En conséquence, les états financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2022 et pour l'exercice clos à cette date comprennent les activités de chacune de ces filiales à partir de la date de leur constitution.

Transaction en monnaie étrangère

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en milliers d'euros, qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère, Nanobiotix S.A.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan ; les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période présentée, sauf lorsque cette méthode ne peut être appliquée du fait d'importantes fluctuations des taux de change au cours de la période concernée.

Le cours de clôture et le cours moyen euro-dollar utilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires pour convertir les opérations du Groupe libellées en dollars américains sont respectivement au 30 juin 2022 1,0387 \$ et 1,0940 \$ contre 1,1884 \$ et 1,2057 \$ au 30 juin 2021 (source : Banque de France).

Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant qu'écart de conversion cumulé.

3.2 JUGEMENT, ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les estimations et les jugements utilisés par la direction sont basés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, y compris des attentes concernant des événements futurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent.

Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de manière significative par rapport à ces estimations en fonction des différentes hypothèses ou conditions. Un test de sensibilité pourrait être présenté dans le cas où les résultats pourraient différer de façon importante en fonction de l'application de différentes hypothèses ou conditions. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations sont la continuité d'exploitation, les paiements fondés sur des actions, les actifs d'impôts différés, le provisionnement des dépenses dans le cadre des essais cliniques et la juste valeur des instruments financiers.

Continuité d'exploitation

Le Conseil d'administration a décidé qu'il était approprié de préparer les états financiers semestriels sur la base de la continuité d'exploitation, selon les hypothèses suivantes :

- Renégociation de la dette BEI : la Société a obtenu un accord de principe avec la Banque Européenne d'Investissement pour restructurer l'accord de prêt existant, afin de reporter l'échéancier de remboursement de la dette, incluant le principal de l'emprunt et les intérêts, et compte tenu de certaines conditions. La signature de l'amendement définitif de l'accord de prêt entre la Société et la BEI est soumise à la finalisation des documents et accords nécessaires, ce qui est prévu dans les prochaines semaines. Quand bien même le coût global du prêt dans sa version restructurée sera supérieur à son coût actuel, le prêt ainsi amendé permettra de réduire la sortie de trésorerie liée au service de la dette sur les douze prochains mois.
- Mise en œuvre de la convention de financement en fonds propres "Equity Line" (PACEO) : cette ligne de financement offrira une option de liquidité complémentaire à la Société et une flexibilité financière dans les douze prochains mois, si la société l'estime nécessaire. Conformément aux termes de cet accord, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire jusqu'à 5 200 000 actions sur une durée maximale de 24 mois à compter de mai 2022, sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies. Dans la mesure où les conditions contractuelles seraient remplies, cette option d'accès au capital permettrait d'étendre la capacité opérationnelle de la Société d'un trimestre environ. La Société contrôle " si " et " quand " activer l'accès à son capital.
- Programme de réduction des charges d'exploitation : la Société poursuit ses efforts pour réduire les dépenses d'exploitation et pour se concentrer sur ses programmes prioritaires. en renforçant les synergies opérationnelles et en optimisant l'allocation du capital vers l'investissement dans ses voies de développement prioritaires.

Par la suite, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés semestriels.

NANOBIOTIX

Évaluation des paiements fondés sur des actions

La Société évalue la juste valeur des options de souscription d'actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) accordés aux salariés, aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance et aux consultants sur la base de modèles actuariels. Ces modèles actuariels exigent que la Société utilise certaines hypothèses de calcul concernant les caractéristiques des attributions (par exemple, les conditions d'acquisition des droits) et les données de marché (par exemple, la volatilité attendue du prix des actions) (voir Note 17 Paiements fondés sur des actions).

Impôts différés actifs

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires résultant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et des passifs de la Société qui apparaissent dans ses états financiers. Des actifs d'impôts différés sont également comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées qui peuvent être reportées en avant ou en arrière, selon la juridiction. Les taux d'imposition en vigueur sont utilisés pour évaluer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont enregistrés dans les comptes que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables en avant ou en arrière. Compte tenu de son stade de développement, ne permettant pas d'établir des projections de résultat suffisamment fiables, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportables dans les états de la situation financière consolidée.

Provisions au titre des essais cliniques

Les dépenses relatives aux essais cliniques encourues sur l'exercice mais qui n'ont pas encore été entièrement facturées à la date de la clôture sont estimées pour chaque étude et une provision est enregistrée en conséquence (voir Note 13.1 Fournisseurs et comptes rattachés pour des informations sur les provisions au titre des essais cliniques au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021).

Reconnaissance du revenu

Afin de déterminer le montant et le calendrier de reconnaissance du revenu dans le cadre du contrat avec LianBio, la Société fait appel à des jugements importants, principalement en ce qui concerne l'identification des obligations de performance de la Société et la détermination du calendrier de réalisation des services fournis à LianBio. (Voir Note 15 Produits des activités ordinaires pour plus de détails concernant la reconnaissance du revenu lié à l'accord avec LianBio)

Mesure initiale de la juste valeur des actifs et passifs financiers

L'évaluation initiale de la juste valeur du prêt accordé par la Banque européenne d'investissement ("BEI") exige que la Société évalue le montant des intérêts supplémentaires ("redevances", telles que définies par l'accord de redevance avec la BEI) qui seront dus conformément au contrat de prêt. Les redevances seront calculées en fonction du nombre de tranches perçues par la Société, et indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé sur une période de six ans ("la période de redevance") à compter du 1er janvier 2021.

Afin d'évaluer la juste valeur initiale du prêt avec la BEI, la Société prévoit les ventes qu'elle s'attend à réaliser pendant la période de redevance, en tenant compte des hypothèses opérationnelles telles que les dates de mise sur le marché des produits, le taux de croissance et le taux de pénétration sur chaque marché.

Pour les périodes subséquentes, le prêt de la BEI est valorisé au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, à chaque date de clôture,

L'estimation du montant des redevances a été revue à fin juin 2022 en tenant compte du dernier calendrier de développement de la Société (voir Notes 4.3 Contrats Significatifs et 12 Dettes financières pour plus de détails sur ce prêt et le traitement comptable appliqué).

4. Contrats significatifs

Les contrats significatifs en cours au 30 juin 2022 sont les mêmes que ceux présentés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 de la Société et sont recensés ci-dessous.

4.1 PHARMAENGINE

En août 2012, la Société a conclu un accord de licence et de collaboration avec PharmaEngine prévoyant le développement et la commercialisation de NBTXR3 par PharmaEngine dans certains pays asiatiques.

En mars 2021, la Société et PharmaEngine ont mutuellement convenu de mettre fin à l'accord de licence et de collaboration conclu en août 2012.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la Société avait payé un montant cumulé de 6,5 millions de dollars à PharmaEngine conformément à l'accord de résiliation conclu entre les parties.

À fin juin 2022, un paiement supplémentaire de 1,0 million de dollars est devenu exigible par PharmaEngine, suite à la réception et à la validation de certains rapports d'essais cliniques. Étant donné que ces rapports étaient reçus et en attente de validation au 30 juin 2022, et que le montant de la sortie de fonds permettant de satisfaire à l'obligation pouvait être estimé de manière fiable, le paiement supplémentaire de 1,0 million de dollars a été provisionné au 30 juin 2022, impactant les autres produits et charges d'exploitation (voir Note 16.5) en contrepartie des autres dettes (voir Note 13.2 et Note 23)

PharmaEngine est en droit de recevoir un paiement de 5,0 millions de dollars supplémentaires lors d'une deuxième obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit contenant NBTXR3 quel que soit le territoire et pour toute indication. Enfin, PharmaEngine est en droit de recevoir une redevance à un chiffre (bas de la fourchette) sur les ventes nettes de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique pour une période de 10 ans à partir de la première date de commercialisation dans la région. Au 30 juin 2022, aucune provision n'a été comptabilisée étant donné que les faits générateurs ne se sont pas produits.

4.2 LIANBIO

En mai 2021, Nanobiotix a annoncé s'associer avec LianBio, une société de biotechnologie dédiée à la mise à disposition de médicaments innovants pour les patients en Chine et sur les principaux marchés asiatiques, afin de développer et de commercialiser NBTXR3 en Chine élargie (Chine continentale, Hong Kong, Taiwan et Macao), en Corée du Sud, à Singapour et en Thaïlande.

LianBio collaborera au développement de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique et contribuera au recrutement de patients dans le cadre de cinq futures études cliniques globales d'enregistrement qui porteront sur plusieurs indications en oncologie et en combinaison thérapeutique. LianBio participera également à la réalisation de l'étude globale d'enregistrement de Phase 3 dans le cancer de la tête et du cou en Chine élargie, et apportera un alignement stratégique à plus long terme dans plusieurs indications en oncologie et en combinaison avec plusieurs thérapies anti-cancéreuses.

En mai 2022, la Société a conclu avec LianBio un accord d'approvisionnement clinique consistant à fournir à LianBio les produits pour les besoins de l'essai pivot global de Phase 3 dans le HNSCC. LianBio s'engage ainsi à acheter exclusivement auprès de la Société les quantités nécessaires de NBTXR3 dans le cadre des développements cliniques relatifs au NBTXR3. En outre, LianBio devra commander et acheter le produit NBTXR3 auprès de la Société selon les quantités prévues par le calendrier prévisionnel.

4.3 ACCORD AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Le contrat de prêt établi avec la BEI en juillet 2018 se compose d'une première tranche de 16,0 millions d'euros versée en octobre 2018 et remboursable en une seule fois à l'échéance en 2023 et d'une seconde tranche de 14,0 millions d'euros versée en mars 2019 et remboursable en versements semestriels du principal et d'intérêts après une période de grâce de deux ans.

Dans le cadre de cet accord de financement, la Société a également conclu une convention de redevances avec la BEI au terme de laquelle la Société est tenue, au cours d'une période de six ans commençant le 1er janvier 2021, de payer des redevances à la BEI (chaque 30 juin suite à l'année

NANOBIOTIX

correspondant à la période de calcul, à compter du 30 juin 2022 sur la base des revenus de 2021). Le montant des redevances à payer est déterminable sur la base d'un taux à un chiffre, variable en fonction du nombre de tranches tirées et indexé sur le chiffre d'affaires annuel de la Société (voir Note 12 Passifs financiers).

4.4 ACCORD DE COLLABORATION DE RECHERCHE AVEC MD ANDERSON

En janvier 2019, la Société et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle.

La collaboration porte sur de multiples essais cliniques de Phase 1/2 impliquant environ 340 patients avec NBTXR3 pour le traitement de plusieurs types de cancer, notamment les cancers de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires.

Concernant le budget de ce partenariat, la Société est engagée à financer ces essais pour un montant d'environ 11 millions de dollars, tout au long de l'accord de collaboration. Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA (voir Note 21 Engagements).

Au 30 juin 2022, la Société a comptabilisé des charges constatées d'avance pour 0,5 million d'euros. Les dépenses seront enregistrées au fur et à mesure de la collaboration dans le compte de Résultat Consolidé en fonction des patients recrutés au cours de la période concernée (voir Note 8.2 Autres actifs courants).

4.5 CONVENTION PACEO (EQUITY LINE) KEPLER CHEVREUX

Le Président du Directoire, agissant sous l'autorité du Directoire tenu le 18 mai 2022, et conformément à la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 28 avril 2021, a décidé de mettre en place une convention de financement en fonds propres.

Conformément aux termes de ladite convention signée le 18 mai 2022, Kepler Cheuvreux, agissant en tant que seul souscripteur de cette facilité, s'est engagé à souscrire jusqu'à 5 200 000 actions, sur une durée maximale de 24 mois. Si Nanobiotix choisit d'utiliser cette facilité, les actions seront émises sur la base du plus bas des deux cours de bourse moyens pondérés en fonction du volume quotidien pour les deux jours de bourse précédant chaque émission, moins une décote maximale de 5,0 % (voir Note 10.4 *Contrat d'émission de BSA avec KEPLER CHEUVREUX (PACEO)* et Note 21 Engagements).

4.6 CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux usages du marché boursier français, la Société a conclu en 2012 un contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, société « prestataire de services d'investissement » ou PSI disposant d'un agrément pour fournir des services d'investissement en France, au fin d'animation du titre Nanobiotix. Ce contrat permet à Gilbert Dupont d'effectuer des achats et des ventes d'actions Nanobiotix sur le marché réglementé d'Euronext, opération mise en place conformément aux autorisations données par l'assemblée générale de la Société et dans le respect des réglementations française et communautaire. Ce contrat de liquidité a été amendé par les parties le 30 novembre 2018. Au cours du semestre clos le 30 juin 2021 et du semestre clos le 30 juin 2022, la Société n'a apporté ni numéraire ni actions ordinaires supplémentaires au compte de liquidité. La trésorerie et la valeur des actions ordinaires détenues au compte de liquidité sont classées en autres actifs financiers non courants dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Le contrat de liquidité a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties (voir Note 10.2 Actions propres).

5. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2022
Brevets	65	—	—	—	—	65
Logiciels	657	—	—	—	—	657
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—	—
Valeur brute des immobilisations incorporelles	722		—	—	—	722
Brevets	(65)	—	—	—	—	(65)
Logiciels	(652)	(3)	—	—	—	(656)
Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(718)	(3)	—	—	—	(721)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	4	(3)	—	—	—	1

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la Note 16.4 Amortissements et provisions.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

6. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2022
Agencements et installations	3 318	—	—	—	—	3 318
Droit d'utilisation - immobilier	8 393	2	(158)	—	—	8 238
Matériels techniques	2 135	29	—	—	—	2 164
Matériel de bureau et informatique	1 010	32	(2)	—	6	1 046
Véhicules. Équipement	33	—	—	—	3	37
Droit d'utilisation - Véhicules	28	—	—	—	—	28
Immobilisations en cours	98	19	—	—	—	117
Avances et acomptes sur immobilisations	—	—	—	—	—	—
Valeur brute des immobilisations corporelles	15 017	81	(160)	—	9	14 947
Agencements et installations	(1 641)	(160)	—	—	—	(1 801)
Droit d'utilisation - immobilier	(2 610)	(454)	43	—	—	(3 020)
Matériels techniques	(1 644)	(88)	—	—	—	(1 731)
Matériel de bureau et informatique	(875)	(42)	2	—	(4)	(918)
Véhicules	(33)	—	—	—	(3)	(37)
Droit d'utilisation - Véhicules	(29)	—	—	—	—	(28)
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(6 831)	(743)	46	—	(7)	(7 535)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	8 186	(662)	(114)	—	2	7 412

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la Note 16.4 Amortissements et provisions.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

La diminution de 0,2 million d'euros est liée à la cessation anticipée en 2022 d'un contrat de location qui devait initialement se terminer en 2028.

7. Immobilisations financières

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrat de liquidités - Compte en espèces ⁽¹⁾	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement versés	Total
Valeur nette au 31 décembre 2020	105	—	401	505
Augmentations	—	—	9	9
Diminutions	(6)	—	—	(6)
Reclassements	—	—	8	8
Ecarts de conversion	—	—	3	3
Valeur nette au 31 décembre 2021	98	—	421	519
Augmentations	—	—	—	—
Diminutions	(37)	—	(133)	(170)
Reclassements	—	—	—	—
Ecarts de conversion	—	—	3	3
Valeur nette au 30 juin 2022	61	—	292	352

⁽¹⁾ voir Note 10.2 Actions propres.

La diminution du compte en espèces lié au contrat de liquidités mis en place correspond au solde des opérations sur actions propres dont la contrepartie est enregistrée en capitaux sur la ligne « actions propres » de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, la diminution de 133 milliers d'euros des dépôts et cautionnement versés correspond principalement à un remboursement de 110 milliers d'euros reçu par Nanobiotix SA concernant le trop-perçu de dépôt de loyer et à 22 milliers d'euros de remboursement perçu par Nanobiotix Corp.

8. Créances clients et autres actifs courants

8.1 CREANCES CLIENTS

Au 30 juin 2022, les créances commerciales concernent principalement des factures émises à LianBio dans le cadre du contrat d'approvisionnement clinique signé avec Nanobiotix SA en mai 2022 (voir la note 4.2 LianBio pour plus de détails).

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	238	—
Créances clients	238	—

8.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Crédit d'impôt recherche à recevoir	3 328	2 490
Créances fiscales hors IS	1 183	1 058
Charges constatées d'avance	1 425	2 213
Autres créances	3 665	3 378
Autres actifs courants	9 601	9 139

Au 30 juin 2022, 1,4 million d'euros de charges constatées d'avance concernent principalement des accords de recherche avec MD Anderson pour 0,5 millions d'euros, contre 1,0 million d'euros au 31 décembre 2021 (voir Note 4.4 Accord de collaboration avec MD Anderson), 0,2 million d'euros sont liés aux factures de services effectués par des tiers reçues au-delà de la période de clôture et 0,1 millions d'euros sont liés aux achats de produits cliniques non encore consommés à date.

Les autres charges constatées d'avance sont principalement liées à l'informatique, aux assurances et à d'autres factures annuelles liées à des contrats administratifs.

Les autres créances sont principalement constituées d'avances versées aux fournisseurs pour un montant de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2022, ce qui est stable par rapport au 31 décembre 2021. Ce montant est principalement lié aux avances versées à ICON pour 1,8 million d'euros, et à Imaging Endpoints pour 0,6 million d'euros dans le cadre de l'exécution de l'étude 312.

Crédit d'impôt recherche

La Société est éligible au CIR (Crédit d'Impôt Recherche) délivré par l'administration fiscale française.

L'évolution de la créance du CIR se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Créance au 31 décembre 2021	2 490
Produit CIR 2022 - Nanobiotix SA (1)	943
Produit CIR 2022 - Curadigm SAS (1)	110
Remboursement CIR 2021 - Curadigm SAS	(215)
Créance au 30 juin 2022	3 328

⁽¹⁾ Voir Note 15 Produits des activités ordinaires.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 021	83 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 021	83 921

10. Capital

10.1 CAPITAL EMIS

Analyse des opérations sur le capital

<i>(en milliers d'euros sauf nombre d'actions)</i>				
Date	Nature des opérations	Capital	Primes liées au capital	Nombre d'actions
31 décembre 2021		1 045	255 767	34 825 872
31 mars 2022	Augmentation de Capital AGA 2019 - HERMANT	2	—	50 000
31 mars 2022	Ajustement de la période précédente	—	2	—
22 juin 2022	AGA 2022	—	(9)	—
30 juin 2022		1 046	255 760	34 875 872

Au 30 juin 2022, le capital social de la Société s'établit à 1 046 milliers d'euros, divisé en 34 875 872 actions ordinaires entièrement libérées d'un montant nominal de 0,03 €.

10.2 ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2022, la Société détient 25 706 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 23 octobre 2012 avec Gilbert Dupont, et amendé le 30 novembre 2018. Ces actions ont été déduites des capitaux propres IFRS pour un montant de 239 milliers d'euros au 30 juin 2022.

10.3 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (BSPCE), BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA), OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (OSA) ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (AGA)

Au 30 juin 2022, il existe quatre types de valeurs mobilières et autres instruments valables donnant droit à une participation au capital de la Société : les bons de souscription d'actions (BSA), les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les options de souscription ou d'achat d'actions (OSA) et les actions attribuées gratuitement (AGA).

Options de souscription d'actions (OSA)

Le Directoire, lors de la réunion du 22 juin 2022, agissant en vertu des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 novembre 2020, a décidé d'émettre au profit de certains salariés du Groupe 170.400 OSA chacune donnant à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,03 € et au prix de 4,16 € (prime d'émission incluse). Ces OSA sont régies par le plan 2020 destiné à régir les options de souscription d'actions, adopté par le Directoire le 9 février 2021 et approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 28 avril 2021. (le « 2020 Stock Option Plan »).

Les OSA de performance pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- 10% des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 24 euros,
- 10 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 30 euros,
- 40% supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 40 euros,
- 40 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 60 euros, et
- au plus tard dans les 10 années suivant leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 années seraient caduques de plein droit.

Il est précisé que (i) parmi les OSA de performance qui seraient exerçables et sous réserve, pour chaque tranche, de la présence continue du bénéficiaire au sein du Groupe au cours de la période de référence correspondante, leurs titulaires ne pourront exercer que jusqu'à (x) 10% de ces OSA de

NANOBIOTIX

performance à compter du 22 juin 2023, (y) 30% supplémentaires de ces OSA de performance à compter du 22 juin 2024 et enfin (z) le solde, à savoir 60% de ces OSA de performance, à compter du 22 juin 2025, et que (ii) cette condition supplémentaire n'aurait pas vocation à s'appliquer en cas de changement de contrôle.

Le nombre d'OSA ordinaires et de performance pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier inférieur.

Le Directoire, lors de la réunion du 22 juin 2022, agissant en vertu des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 avril 2021, a décidé d'émettre au profit de certains salariés du Groupe ainsi que des membres du Directoire 410.500 OSA chacune donnant à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,03 € et au prix de 4,16 € (prime d'émission incluse). Ces OSA sont régies par le plan 2021, destiné à régir les options de souscription d'actions adopté par le Directoire le 21 juin 2021, et approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 23 juin 2022. (le « 2021 Stock Option Plan »).

Les OSA ordinaires pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- un premier tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 22 juin 2023 ;
- un second tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 22 juin 2024 ;
- le solde, soit un tiers des OSA ordinaires, sera exerçable à compter du 22 juin 2025 ;

sous réserve, pour chaque tranche, de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante, et, dans tous les cas, au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution, étant précisé que les OSA ordinaires qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de dix années seraient caduques de plein droit.

Attributions gratuites d'actions (AGA)

Le Directoire, lors de la séance du 22 juin 2022, faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale du 20 avril 2021, a décidé l'attribution gratuite de 300 039 actions de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,03 €, au profit des membres du directoire et de certains salariés du groupe. Il a été fixé les conditions de leur acquisition comme suit :

- une période d'acquisition de deux (2) ans à compter du 22 juin 2022. L'acquisition définitive desdites actions étant conditionnée à la présence des bénéficiaires dans le groupe à l'issue de la période d'acquisition, c'est à dire jusqu'au 22 juin 2024,
- une période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.

Ces actions attribuées gratuitement sont régies par le plan d'attributions gratuites d'actions adopté par le Directoire le 21 juin 2021.

En outre il a été décidé de soumettre l'acquisition définitive des actions gratuites, uniquement en ce qui concerne celles attribuées aux membres du directoire de la Société, à l'atteinte cumulative de certaines conditions de performance associées au développement clinique de NBTXR3, jalons clés dans la réalisation de partenariats, objectifs financiers et aux opportunités de développement commercial alignés avec le plan opérationnel stratégique de la Société. La réalisation de ces conditions devra être constatée au terme d'une période de vingt-quatre mois à compter du 22 juin 2022 par le directoire de la Société, après approbation préalable du conseil de surveillance de la Société.

Au 30 juin 2022, les hypothèses sur la probabilité de réalisation des conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA performance ont été mises à jour (voir Note 17 Paiements fondés sur des actions).

10.4 CONTRAT D'ÉMISSION DE BSA AVEC KEPLER CHEUVREUX (PACEO)

La Société a conclu une convention de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux en mai 2022 (equity line).

Conformément aux termes de la convention, Kepler Cheuvreux, agissant en tant que preneur ferme, s'est engagé à souscrire 5 200 000 actions sur une période maximale de 24 mois, à compter de mai 2022, pour autant que les conditions contractuelles requises soient satisfaites. Le prix d'émission fixe global des bons de souscription d'actions (ou BSA) est de 500 €.

NANOBIOTIX

Les actions nouvellement émises par l'émetteur suite à l'exercice des BSA par Kepler Cheuvreux, le seront en vertu de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 28 avril 2021, aux termes de la 21ème résolution. Les actions seront émises sur la base du plus bas des deux cours de bourse moyens pondérés en fonction du volume quotidien pour les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminué d'une décote maximale de 5,0%. Selon l'accord, le prix d'exercice minimum peut être modifié (à la hausse ou à la baisse) à la discrétion de la Société.

La Société contrôle " si " et " quand " activer l'accès à son capital. et conserve la faculté de suspendre l'exercice des bons de souscription d'actions ou de résilier cette convention de financement en fonds propres à tout moment, sans frais.

	Nombre de BSA émis au 18 mai 2022	Nombre de BSA exercés	Nombre d'actions émises	Nombre de BSA en circulation	Nombre maximal d'actions à émettre
		Pour le semestre clos le 30 juin 2022		Au 30 juin 2022	
Total	5,200,000	—	—	5,200,000	5,200,000

Les BSA répondent aux caractéristiques d'une option d'achat, donnant à la Société le droit d'émettre des actions ordinaires à un prix d'exercice tel que défini ci-dessus. Cette option d'achat répond à la définition d'un instrument dérivé selon IFRS 9, en effet :

- sa valeur varie en fonction de la valeur boursière des actions ordinaires (le sous-jacent)
- l'investissement net initial est quasiment nul (prix forfaitaire de 500 € pour tous les BSA émis dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux de Mai 2022)
- le règlement se fait à une date future

De plus, la Société conserve le droit d'autoriser ou de bloquer l'exercice des BSA à tout moment. Par conséquent, la valorisation de l'option d'achat est nulle d'un point de vue économique et il n'est pas nécessaire de reconnaître un instrument dérivé passif.

Aucun BSA n'a été exercé à la date du 30 juin 2022.

11. Provisions

Analyse des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution ⁽¹⁾	Ecart de conversion	30 juin 2022
Indemnités de départ à la retraite	318	—	(68)	—	250
Provisions - part non courante	318	—	(68)	—	250
Provisions pour litiges	94	80	—	4	178
Provisions pour charges	16	—	(16)	—	—
Provisions - part courante	110	80	(16)	4	178
Total des provisions	428	80	(84)	4	428

⁽¹⁾ voir Note 16.4 amortissements et Provisions

11.1 PROVISIONS - PART COURANTE

Les provisions pour litiges sont constituées des litiges salariés en cours. L'augmentation au cours du premier semestre 2022 de 80 milliers d'euros est due à un nouveau litige salarié survenu au cours de la période.

11.2 PROVISIONS - PART NON COURANTE

Engagements de retraite

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Provision à l'ouverture	318	414
Coût des services	38	84
Coût d'actualisation	—	1
Charge de l'exercice	38	85
Ecart actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(106)	(182)
Provision à la clôture	250	318

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Modalités de départ à la retraite	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans
Taux de charges sociales	42 %	42 %
Taux d'actualisation	2,92 %	0,98 %
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE 2015 -2017	Table réglementaire INSEE 2015 -2017
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	Cadre : 3 %	Cadre : 3 %
	Non-cadre : 2,5 %	Non-cadre : 2,5 %
Taux de rotation	Taux moyen de 5,86 % constant	Taux moyen de 5,86 % constant
Durée	20 ans	20 ans

Les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Le taux de rotation du personnel a été déterminé à l'aide d'une moyenne historique sur la période 2015-2019.

La diminution globale du solde de la provision pour pensions au 30 juin 2022 s'explique principalement par la variation des gains et pertes actuariels due à l'augmentation du taux d'actualisation au cours de cette période.

12. Dettes financières

Analyse des dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes de location - part courante	1 103	1 126
Avance remboursable : Prêt BPI - part courante	600	800
Prêt Garanti par l'Etat - Part courante	2326	1086
Prêt BEI - part courante	5 075	5 192
Total des dettes financières courantes	9 104	8 204
Dettes de location - part non courante	4 855	5 393
Avance remboursable : Prêt BPI - part non courante	2 247	2 259
Prêt Garanti par l'Etat - Part non courante	7 738	8 982
Prêt BEI - part non courante	21 161	21 182
Total des dettes financières non courantes	36 002	37 816
Total des dettes financières	45 106	46 020

Avance remboursable BPI et OSEO

La Société a reçu des avances remboursables de la Banque Publique d'Investissement (anciennement OSEO Innovation). Certaines de ces avances ne portent pas d'intérêts et sont entièrement remboursables en cas de succès technique et/ou commercial. En 2018, la Société a été informée que l'échéancier initial de remboursement de l'avance remboursable de Bpifrance était reportée de 18 mois. Les autres avances portent un intérêt de 1,56 %. Le montant à rembourser correspond au montant reçu à ce jour, soit 2,1 millions d'euros, augmenté du montant des intérêts (voir Note 12.1 avances conditionnées, emprunt bancaire et prêt accordé par les autorités publiques).

Prêt BEI

En juillet 2018, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à la Société un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 M€ subdivisé en trois (3) tranches. La première tranche, d'une valeur nominale de 16 M€, a été reçue en octobre 2018 et sera remboursée en totalité en 2023. Les intérêts courus à taux fixes relatifs à cette première tranche seront payés à la même échéance.

La deuxième tranche, d'une valeur nominale de 14 M€, a été reçue en mars 2019 et sera remboursée entre 2021 et 2024. Les intérêts courus à taux fixes relatifs à cette deuxième tranche sont payés deux fois par an en même temps que le principal dû.

La troisième tranche, qui répond à des conditions spécifiques (obtention d'un marquage CE pour NBTXR3 et atteinte des principaux critères d'évaluation pour l'étude pivot de Phase 3 dans le traitement des cancers de la tête et du cou) n'a pas été demandée par la Société. La date limite de demande de cette troisième tranche, initialement prévue le 26 juillet 2020, avait été reportée de 12 mois au 31 juillet 2021. Les conditions n'étant pas remplies au 31 juillet 2021, la Société n'est plus en mesure de demander la dernière tranche du prêt de la BEI.

Conformément aux conditions du prêt de la BEI, la Société est également tenue, pendant une période de calcul des redevances de six ans à compter du 1er janvier 2021, de payer (le 30 juin de chaque exercice suivant l'année de période de calcul) des intérêts supplémentaires sous forme de redevances, calculées en fonction du nombre de tranches utilisées et indexées sur le chiffre d'affaires annuel. A l'initiation du prêt, la Société a calculé les redevances futures estimées sur la base de ses prévisions de chiffre d'affaires annuel futur, et ce montant de redevances estimées a été utilisé pour valoriser le coût amorti de la dette. Lorsque la Société révisé ses estimations de redevances, la valorisation de la dette est ajustée en conséquence, sur la base de la nouvelle estimation des redevances futures, qui est

NANOBIOTIX

actualisée au taux d'intérêt effectif initial. L'impact généré sur la valorisation de la dette est enregistré en tant que produit ou charge financière, selon le cas. En raison du retard pris par le COVID-19 dans les essais cliniques et de la révision du plan de développement des ventes s'y rapportant, les prévisions de ventes ont été mises à jour en 2021, ce qui a entraîné un changement d'estimation des redevances à payer dans les états financiers de 2021 (voir la note 12 Dettes financières pour plus de détails).

Une augmentation de 10 % de l'estimation du chiffre d'affaires annuel futur entraînerait une variation non-significative de la valorisation du prêt de la BEI au 30 juin 2022.

Prêt Garanti par l'État

La Société a annoncé en Juin 2020 qu'elle avait reçu l'approbation d'un financement de la part de HSBC et de Bpifrance pour un montant de 5 millions d'euros chacun sous la forme de prêts garantis par l'État ("Prêts Garantis par l'État", ou "PGE" en France).

Le financement de 5 millions d'euros de HSBC (le "Prêt PGE HSBC ") a été reçu en juin 2020. Ce prêt est valorisé au coût amorti pour une durée minimum de 12 mois et permet à la Société de reporter le remboursement de ce prêt de 12 mois, entre 1 à 5 ans. La Société a utilisé cette option de report, la date a été décalée de 1 an avec un début de remboursement en septembre 2022. Le taux d'intérêt effectif s'élève à 0,31 %.

En Juillet 2020, la Société a conclu le second prêt PGE de 5 millions d'euros avec Bpifrance (le "Prêt PGE Bpifrance"). Le prêt PGE de Bpifrance a une durée de six ans et est garanti à 90 % par l'État français. Le prêt PGE de Bpifrance n'a pas engendré d'intérêt pendant la première période de 12 mois mais, après cette période de 12 mois et pendant les 5 années suivantes, le prêt génère des intérêts à un taux de 2,25 % par an, incluant une commission de garantie annuelle de l'État de 1,61 % par an. Le principal et les intérêts du prêt Bpifrance PGE doivent être remboursés en 20 versements trimestriels à partir du 31 octobre 2021 jusqu'au 26 juillet 2026.

Dettes locatives

Les dettes de location correspondent au montant actualisé des loyers à payer sur la durée des contrats de location pour tous les contrats en cours entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Pour la période présentée, les principaux contrats concernent les immeubles loués à Paris et à Villejuif. La note 12.2 Passifs locatifs ci-dessous présente la dette locative et les augmentations ou diminutions de passif associées à cette dette enregistrées au cours de la période.

12.1 AVANCES CONDITIONNEES, EMPRUNT BANCAIRE ET PRET ACCORDE PAR LES AUTORITES PUBLIQUES

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des passifs comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière par type d'avances conditionnées, d'emprunts bancaires et de prêts des pouvoirs publics et des autorités publiques.

Avances remboursables, prêt à taux zéro et prêt accordé par les autorités publiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avance Bpifrance	Prêt Bpifrance taux 0	Avance Bpifrance Curadigm	Emprunt BEI	TOTAL
31 décembre 2021	2 266	493	300	26 374	29 433
Impact de l'actualisation et cout amorti	9	5	8	4	26
Cumul des intérêts fixes	16	—	—	826	842
Cumul des intérêts variables	—	—	—	1 657	1 657
Remboursement	—	(250)	—	(2 625)	(2 875)
30 juin 2022	2 291	248	308	26 236	29 084

NANOBIOTIX

Emprunts bancaires

(en milliers d'euros)	PGE HSBC	PGE Bpifrance	TOTAL
31 décembre 2021	5 030	5 038	10 068
Impact de l'actualisation et coût amorti	(2)	(4)	(6)
Cumul des intérêts fixes	22	56	78
Remboursement	(20)	(56)	(77)
30 juin 2022	5 030	5 034	10 064

12.2 DETTES DE LOCATION

Le tableau ci-dessous présente le détail des variations de la dette locative comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière sur une période de six mois se terminant le 30 juin 2022 :

(en milliers d'euros)	Dettes de location
31 décembre 2021	6 519
Impact de l'indexation des loyers	2
Impact de l'actualisation	—
Intérêts à taux fixe	122
Remboursement des loyers	(563)
Résiliation contrat locatif	(122)
30 juin 2022	5 958

12.3 ÉCHEANCES DES DETTES FINANCIÈRES

Les échéanciers de remboursement des avances, des prêts et des dettes de location à leur valeur nominale et incluant les intérêts à taux fixe se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022				TOTAL
	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Bpifrance	300	500	1 608	—	2 408
Prêt Bpifrance taux 0	250	—	—	—	250
Avance Curadigm BPI taux 0	50	200	100	—	350
PGE - HSBC ⁽¹⁾	1 281	2 570	1 266	—	5 177
PGE - Bpifrance ⁽¹⁾	1 045	2 634	1 589	—	5 267
Emprunt BEI	5 075	26 253	—	—	31 328
Dettes de location	1 103	2 207	2 198	1 128	6 636
Total	9 104	34 363	6 760	1 128	51 356

⁽¹⁾ La Société prévoit de rembourser les PGE – HSBC et Bpifrance sur une période de 5 ans avec un différé d'amortissement d'un an la première année (dernière mensualité étant en 2026) pour les raisons décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Les montants indiqués ci-dessus comprennent le capital et les intérêts dus à taux fixes des avances remboursables, de l'emprunt Bpifrance, du prêt de la BEI, des emprunts PGE ainsi que des dettes de locations relatives à IFRS 16. Ces montants n'incluent pas l'impact de l'actualisation des montants à payer, mais reflètent les montants engagés contractuellement, dus au 30 juin 2022.

NANOBIOTIX

Le montant présenté dans l'échéancier de remboursement du prêt de la BEI s'élève à 31.3 millions d'euros au 30 juin 2022, incluant un total de 6,0 millions d'euros d'intérêts courus à taux fixes à payer sur la durée de l'emprunt, dont 4,0 millions d'euros ont été provisionnés au 30 juin 2022.

Les montants ci-dessus n'incluent pas les redevances variables à verser dans le cadre de ce contrat d'un montant de 3,4 millions d'euros, calculées sur la base du chiffre d'affaires annuel consolidé prévisionnel, qui serait réalisé sur une période de 6 ans à compter du 1er janvier 2021, ce qui est stable par rapport à la dernière estimation réalisée au 31 décembre 2021 (voir Notes 3.2 Jugement, estimations et hypothèses, 4.3 Accord de financement avec la BEI et 12 Dettes financières).

13. Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants

13.1 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Factures non parvenues - essais cliniques	3 724	1 486
Autres fournisseurs et comptes rattachés	5 520	4 996
Fournisseurs et comptes rattachés	9 244	6 482

Les dettes fournisseurs ne sont pas actualisées, dans la mesure où les montants n'ont pas d'échéance à plus d'un an.

L'augmentation de 2,2 millions d'euros des charges à payer relatives aux études cliniques est principalement liée au démarrage de l'étude 312 avec les premiers patients recrutés (+2,1 millions d'euros) et de l'étude 1100 (+0,2 million d'euros). L'augmentation de 0,5 million d'euros des autres dettes commerciales est principalement due aux factures non parvenues des autres départements fonctionnels (+1,0 million d'euros) sur la période, légèrement compensée par la diminution des dettes commerciales (-0,4 million d'euros).

13.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes fiscales	341	258
Dettes sociales	5 782	4 820
Autres dettes	1 247	453
Autres passifs courants	7 370	5 531

Les dettes sociales sont principalement constituées des charges sociales et autres dettes salariales, à savoir les retenues patronales relatives aux actions gratuites, aux provisions pour primes et pour congés payés et aux charges sociales associées. Les charges sociales et dettes sociales ont augmenté de 1 million d'euros au cours du premier semestre 2022, principalement porté par Nanobiotix SA pour 0,7 millions d'euros (dont 0,5 millions d'euros relatifs aux primes et 0,2 millions d'euros aux congés payés) et par Nanobiotix Corp. pour 0,2 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, les Autres dettes sont principalement constituées de la provision pour charge à payer d'un million de dollars, dû à PharmaEngine dans le cadre de l'accord de résiliation signé en mars 2021 (voir Note 4.1 PharmaEngine).

13.3 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET PASSIFS CONTRACTUELS

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Produits constatés d'avance et passifs contractuels	16 684	16 518
Produits constatés d'avance et passifs contractuels	16 684	16 518

Les produits constatés d'avance et passifs contractuels au 30 juin 2022 sont principalement constitués de passifs contractuels liés au paiement initial de LianBio à hauteur de 16,5 millions d'euros, comptabilisés conformément à la norme IFRS 15 (voir Note 15 Produits des activités ordinaires); ce montant n'a pas varié depuis le 31 décembre 2021.

14. Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Analyse des instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

(en milliers d'euros)	30 juin 2022			
	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat	Actif et Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur ⁽¹⁾
Actifs financiers				
Immobilisations financières	352	60	292	352
Clients et comptes rattachés	238	—	238	238
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 021	—	63 021	63 021
Total	63 610	60	63 550	63 610
Dettes financières				
Dettes financières - part non courante	36 002	—	36 002	36 002
Dettes financières - part courante	9 104	—	9 104	9 104
Fournisseurs et comptes rattachés	9 244	—	9 244	9 244
Total	53 349	—	54 349	54 349

⁽¹⁾ La juste valeur des dettes financières courantes et non courantes incluant les prêts, les avances remboursables de Bpifrance, le prêt BEI et les prêts garantis par l'État HSBC et Bpifrance, valorisés au coût amorti, a été évaluée en utilisant des données non observables de "niveau 3", dans la classification IFRS 13 de la juste valeur.

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont les risques de liquidité, de change, de crédit, de taux d'intérêt et de juste valeur.

Risque de liquidité

Au regard du montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenu par la Société au 30 juin 2022 (voir Note 9 Trésorerie et équivalents de trésorerie), la Société considère être en mesure de gérer son niveau de liquidité à court terme, en bénéficiant notamment des fonds générés par l'utilisation de la convention de financement en fonds propres et de l'accord de principe relatif à la renégociation de l'échéancier de la dette de l'EIB, qui doit être formalisé dans les prochaines semaines (voir Note 3.2 jugement, estimations et hypothèses pour plus de détails sur l'hypothèse de continuité d'exploitation).

NANOBIOTIX

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de Nanobiotix S.A. est l'euro. L'exposition au risque de change résulte presque exclusivement des transactions intragroupes entre Nanobiotix S.A. et ses filiales américaines, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, ainsi que des relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro.

A ce stade de développement, la Société n'a pas mis en place d'instrument de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, une augmentation importante de son activité pourrait la contraindre à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que des expositions liées au crédit client (notamment les créances non réglées) et aux engagements opérationnels.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des établissements financiers cocontractants.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 30 juin 2022, et, d'autre part, de la bonne notation de crédit de la collectivité publique pour les autres créances.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement, à savoir des SICAV monétaires. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable des créances et des dettes courantes est supposée être proche de leur juste valeur.

15. Produits des activités ordinaires

Les principes comptables de reconnaissance des revenus utilisés pour préparer les états financiers consolidés condensés intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2022 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Application de la norme IFRS 15 au contrat de licence et à l'accord de partenariat et d'approvisionnement avec LianBio

L'application de la norme IFRS 15 à l'accord de licence et de collaboration conclu en 2021 entre la Société et LianBio est présentée à la section 4.1.6.15 du document de référence universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 08 avril 2022, et dans la Note 15 des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 incluse dans le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC") le même jour.

En outre, conformément à l'accord d'approvisionnement du produit dans le cadre des essais cliniques, la Société sera responsable de l'étiquetage et de l'emballage de ces produits à livrer à LianBio conformément aux exigences d'étiquetage et d'emballage du territoire concerné et en conformité avec la

NANOBIOTIX

ou les formule(s) et forme(s) posologique(s) applicables, comme spécifié par LianBio dans chaque bon de commande.

L'accord entre dans le cadre de l'IFRS 15 étant donné que les produits utilisés pour développer les produits sous licence sont des produits concernant les activités ordinaires de la Société.

Aides et Subventions

En raison de son approche innovante de la nanomédecine, la Société a reçu diverses subventions et aides du gouvernement français et des autorités publiques françaises depuis sa création. Ces fonds sont destinés à financer ses opérations courantes ou spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, dans la mesure où il existe une assurance raisonnable que la Société remplit les conditions requises à leur obtention et que les fonds seront reçus.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est octroyé aux entreprises par l'État français afin de les inciter à conduire des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui en principe peut être compensé par l'impôt sur les sociétés dû sur l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées et sur les trois années suivantes. Toute partie non utilisée du crédit d'impôt est ensuite remboursée par le Trésor public. Dans le cas particulier où la Société peut être qualifiée de petite et moyenne entreprise (PME), la Société peut demander le remboursement immédiat du solde de crédit d'impôt sans application de la période de trois ans.

La Société a bénéficié de crédits d'impôt recherche depuis sa création. Ces montants sont comptabilisés en tant que "Autres produits" au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses correspondantes ont été engagées. La partie relative aux dépenses capitalisées est déduite du montant des dépenses capitalisées dans le bilan et des charges d'amortissement de ces dépenses dans le compte de résultat.

Analyse des produits des activités ordinaires

Le tableau ci-après résume les produits des activités ordinaires de la Société durant les premiers semestres 2022 et 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Services	—	5
Autres ventes	—	5
Total du chiffre d'affaires	—	10
Crédit d'impôt recherche	1 053	1 227
Subventions	111	62
Autres revenus	165	20
Total des autres produits	1 329	1 309
Total des produits des activités ordinaires	1 329	1 319

16. Charges opérationnelles

16.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Achats, sous-traitance et autres charges	(10 543)	(9 386)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(5 395)	(5 105)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(670)	(1 015)
Total des frais de recherche et de développement	(16 608)	(15 506)

⁽¹⁾ voir Note 16.4 Amortissements et provisions.

Les achats, la sous-traitance et les autres dépenses de R&D ont augmenté de 1,2 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation reflète l'effort de la Société de prioriser le développement de ses essais cliniques, notamment de l'étude mondiale d'enregistrement de Phase 3 (NANORAY-312).

Les charges de personnel de R&D ont augmenté de 0,3 million d'euros, soit de 6 % pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des effectifs en recherche et développement.

16.2 FRAIS COMMERCIAUX, GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Achats, honoraires et autres charges	(4 251)	(5 152)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(5 244)	(4 848)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(140)	(176)
Total des frais commerciaux, généraux et admin.	(9 635)	(10 176)

⁽¹⁾ voir Note 16.4 Amortissements et provisions.

Les achats, honoraires et autres dépenses ont diminué de 0,9 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021. Cette diminution traduit les efforts menés par la Société d'améliorer son efficacité opérationnelle et d'optimiser l'allocation des ressources sur ses plans de développement stratégiques.

Les charges de personnel de SG&A ont augmenté de 0,4 million d'euros, soit de 8%, pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021. Cette variation reflète le renforcement des équipes juridiques et financières pour soutenir la croissance continue de la Société et les exigences de conformité ainsi que les changements de localisation géographique et le niveau de séniorité des employés.

16.3 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires	(6 711)	(5 939)
Charges sociales	(2 531)	(2 574)
Paiements fondés sur des actions	(1 360)	(1 398)
Engagements de retraite	(38)	(42)
Total des charges du personnel	(10 640)	(9 953)
Effectifs moyens	101	93
Effectifs en fin de période	103	98

NANOBIOTIX

Au 30 juin 2022, la Société compte 103 collaborateurs, dont 73 en R&D et 30 en frais commerciaux, généraux et administratifs contre 98 au 30 juin 2021.

Au premier semestre 2022, les salaires et charges sociales ont augmenté de 15 %, soit de €1,1 million d'euros. Cela est principalement dû à l'augmentation des effectifs au premier semestre 2022 ainsi qu'au changement de localisation géographique et au niveau de séniorité des employés.

Conformément à la norme IFRS 2 – « Paiements fondés sur des actions », le poste « Paiements fondés sur des actions » figurant dans le compte de résultat consolidé correspond à l'amortissement de la juste valeur des plans d'options octroyés par la Société au cours de l'exercice. Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions s'établissent à 1,4 million d'euros au 30 juin 2022, ce qui est stable comparé au 30 juin 2021 (voir Note 17 Paiements fondés sur des actions).

16.4 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente les amortissements et provisions analysés par fonction :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022		
	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(14)	—	(14)
Amortissement des immobilisations corporelles	(579)	(153)	(732)
Utilisation des provisions pour litiges	3	1	5
Dotation des provisions pour charges	(80)	—	(80)
Utilisation des provisions pour charges	—	12	12
Total des amortissements et provisions	(670)	(140)	(810)

(en milliers d'euros)	30 juin 2021		
	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(23)	(2)	(25)
Amortissement des immobilisations corporelles	(602)	(174)	(776)
Reprise des provisions pour charges	(390)	—	(390)
Total des amortissements et provisions	(1 015)	(176)	(1 191)

16.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Indemnités de rupture de contrat (PharmaEngine)	(963)	(5 414)
Total des autres produits et charges opérationnels	(963)	(5 414)

Au 30 juin 2022, la Société a comptabilisé une charge à payer pour un montant de 1,0 million de dollars (soit 963 milliers d'euros) à verser à PharmaEngine et lié à des services réalisés sur la période, conformément à l'accord de résiliation du contrat signé entre les parties (voir Note 4.1 PharmaEngine et Note 23 Événement postérieurs à la clôture).

17. Paiements fondés sur des actions

Analyse des paiements fondés sur des actions

Des options sur actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) ont été attribués aux dirigeants et employés, ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance et à des consultants du Groupe. Dans certains cas, l'exercice des options sur actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions est subordonnée à des conditions de performance. La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de régler les options en numéraire.

Le nombre de BSPCE, BSA, OSA et AGA en circulation au 30 juin 2022 et leurs principales caractéristiques sont détaillés ci-après :

Plans de BSPCE en circulation au 30 juin 2022 :

	BSPCE 2012-2	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-3
Date(s) d'assemblée(s)	4-mai-12	28-juin-13	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14
Date d'attribution par le Directoire	18-dec-12	28-août-13	16-sept.-14	10-févr.-15	10-juin-15
Nombre total de BSPCE autorisés	500 000	500 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	100 000	50 000	97 200	71 650	53 050
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	100 000	50 000	97 200	71 650	53 050
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	—	—	21 000	24 000	—
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	—	—	21 000	24 000	—
Nombre de bénéficiaires non mandataires	2	1	30	13	42
Point de départ de l'exercice des BSPCE	18/12/2012	28/08/2013	16/09/2015	10/02/2016	10/06/2016
Date d'expiration des BSPCE	18/12/2022	28/08/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/06/2025
Prix d'exercice des BSPCE	6,63 €	5,92 €	18,68 €	18,57 €	20,28 €
Nombre d'actions souscrites à la date du	—	—	—	—	—
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs à la date du document	—	—	11 050	3 200	22 700
Nombre total de BSPCE restants à la date du document	100 000	50 000	86 150	68 450	30 350
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	100 000	50 000	86 150	68 450	30 350
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSPCE en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSPCE soient	100 000	50 000	86 150	68 450	30 350

NANOBIOTIX

	BSPCE 2016 Ordinaire	BSPCE 2016 Performance	BSPCE 2017 Ordinaire	BSPCE "2017"
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16
Date d'attribution par le Directoire	2-févr.-16	2-févr.-16	7-janv.-17	7-janv.-17
Nombre total de BSPCE autorisés	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	126 400	129 250	117 650	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	126 400	129 250	117 650	80 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	23 500	23 500	26 400	32 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	23 500	23 500	26 400	32 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	43	50	42	3
Point de départ de l'exercice des BSPCE	02/02/2017	02/02/2016	01/07/2017	01/07/2017
Date d'expiration des BSPCE	02/02/2026	02/02/2026	01/07/2027	01/07/2027
Prix d'exercice des BSPCE	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	333	—	—	—
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs à la date du document	25 500	29 050	18 500	—
Nombre total de BSPCE restants à la date du document	100 567	100 200	99 150	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	100 567	60 106	99 150	80 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSPCE en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSPCE soient remplies)	100 567	100 200	99 150	80 000

NANOBIOTIX

Plans de BSA en circulation au 30 juin 2022 :

	BSA 04-12	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2 (a)	BSA 2017
Date(s) d'assemblée(s)	4-mai-12	4-mai-12	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	23-juin-16
Date d'attribution par le Directoire	4-mai-12	10-avr.-13	16-sep.-14	10-févr.-15	25-juin-15	7-janv.-17
Nombre total de BSA autorisés	200 000	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre total de BSA attribués	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	18 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	22 500	—	8 000	15 000	—	13 280
Anne-Marie GRAFFIN				5 000		3 820
Enno SPILLNER				3 000		3 820
Alain HERRERA			4 000	5 000		2 820
Christophe DOUAT	22 500		4 000	2 000		2 820
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	2	1	1
Point de départ de l'exercice des BSA	23/10/2013	30/04/2014	16/09/2014	10/02/2015	25/06/2015	07/01/2017
Date d'expiration des BSA	04/05/2022	10/04/2023	16/09/2024	10/02/2025	25/06/2025	07/01/2022
Prix d'émission des BSA	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,26 €
Prix d'exercice des BSA	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	15,76 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	22 500	—	—	—	—	—
Nombre total de BSA annulés ou caducs à la date du document	30 000	4 000	4 000	5 000	—	18 000
Nombre total de BSA restants à la date du document	—	6 000	10 000	21 000	64 000	—
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	6 000	—	—	—	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSA soient remplies)	—	6 000	10 000	21 000	64 000	—

NANOBIOTIX

	BSA 2018	BSA 2018-1	BSA 2018-2	BSA 2019-1	BSA 2020	BSA 2021 (a)	BSA 2021 (b)
Date(s) d'assemblée(s)	14-juin-17	14-juin-17	23-mai-18	23-mai-18	11-avr.-19	30-nov.-20	30-nov.-20
Date d'attribution par le Directoire	6-mars-18	6-mars-18	27-juil.-18	29-mars-19	17-mars-20	20-avr.-21	20-avr.-21
Nombre total de BSA autorisés	116 000	116 000	140 000	140 000	500 000	650 000	650 000
Nombre total de BSA attribués	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000	48 103	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000	48 103	30 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:							
Anne-Marie GRAFFIN	2 900	—	—	2 900	3 843	—	—
Enno SPILLNER	4 000	—	—	4 000	3 829	—	—
Alain HERRERA	2 900	—	—	2 900	3 195	—	—
Christophe DOUAT	2 900	—	—	2 900	3 157	—	—
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	1	1	1	1
Point de départ de l'exercice des BSA	06/03/2018	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019	17/03/2020	20/04/2021	20/04/2021
Date d'expiration des BSA	06/03/2023	06/03/2023	27/07/2028	29/03/2029	17/03/2030	20/04/2031	20/04/2031
Prix d'émission des BSA	1,62 €	1,62 €	2,36 €	1,15 €	0,29 €	2,95 €	0,68 €
Prix d'exercice des BSA	13,55 €	13,55 €	16,10 €	11,66 €	6,59 €	13,47 €	13,64 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—	—
Nombre total de BSA annulés ou caducs à la date du document	—	—	—	—	—	33 672	—
Nombre total de BSA restants à la date du document	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000	14 431	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSA soient remplies)	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000	14 431	30 000

NANOBIOTIX

Plans des OSA en circulation au 30 juin 2022 :

	OSA 2016-1 Performance	OSA 2016-2	OSA 2017 Ordinaire	OSA 2018	OSA 2019-1	OSA 2019 LLY
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	23-mai-18	11-avr.-19
Date d'attribution par le Directoire	2-févr.-16	3-nov.-16	7-janv.-17	6-mars-18	29-mars-19	24-oct.-19
Nombre total de OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	526 800	648 000	500 000
Nombre total de OSA attribués	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	—	—	—	—	—	500 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY						500 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT						
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN						
Nombre de bénéficiaires non mandataires	2	1	2	5	12	—
Point de départ de l'exercice des OSA	02/02/2017	03/11/2017	08/01/2018	07/03/2019	30/03/2021	24/10/2019
Date d'expiration des OSA	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	06/03/2028	29/03/2029	24/10/2029
Prix d'exercice des OSA	13,05 €	14,26 €	14,97 €	12,87 €	11,08 €	6,41 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	6 000	—	3 000	10 000	11 750	—
Nombre total de OSA restants à la date du document	400	4 000	500	52 000	25 750	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	120	4 000	500	52 000	25 750	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	400	4 000	500	52 000	25 750	500 000

NANOBIOTIX

	OSA 2020	OSA 2021-04 Ordinaire	OSA 2021-04 Performance	OSA 2021-06 Performance	OSA 2021-06 Ordinaire
Date(s) d'assemblée(s)	11-avr.-19	30-nov.-20	30-nov.-20	30-nov.-20	28-avr.-21
Date d'attribution par le Directoire	11-mars-20	20-avr.-21	20-avr.-21	21-juin-21	21-juin-21
Nombre total de OSA autorisés	500 000	850 000	1 000 000	1 000 000	850 000
Nombre total de OSA attribués	407 972	143 200	428 000	60 000	60 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	407 972	143 200	428 000	60 000	60 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	180 000	—	240 000	60 000	60 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	120 000		180 000		
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	60 000		60 000		
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN				60 000	60 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	104	13	14	—	—
Point de départ de l'exercice des OSA	11/03/2021	20/04/2022	20/04/2022	21/06/2022	21/06/2022
Date d'expiration des OSA	11/03/2030	20/04/2031	20/04/2031	21/06/2031	21/06/2031
Prix d'exercice des OSA	6,25 €	13,74 €	13,74 €	12,99 €	12,99 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	45 365	99 000	60 000	—	—
Nombre total de OSA restants à la date du document	362 607	44 200	368 000	60 000	60 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	275 509	14 730	—	—	20 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	362 607	44 200	368 000	60 000	60 000

NANOBIOTIX

	OSA 2022-06 Performance	OSA 2022-06 Ordinaire
Date(s) d'assemblée(s)	30-Nov-20	28-Avr.-21
Date d'attribution par le Directoire	22-Juin-22	22-Juin-22
Nombre total de OSA autorisés	1 000 000	850 000
Nombre total de OSA attribués	170 400	410 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	170 400	410 500
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	—	245 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY		150 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT		35 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN		60 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	83	49
Point de départ de l'exercice des OSA	22/06/2023	22/06/2023
Date d'expiration des OSA	22/06/2032	22/06/2032
Prix d'exercice des OSA	4,16 €	4,16 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	—	—
Nombre total de OSA restants à la date du document	170 400	410 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	170 400	410 500

NANOBIOTIX

Plans d'AGA en circulation au 30 juin 2022 :

	AGA 2018-1	AGA 2018-2	AGA 2019-1	AGA 2020	AGA 2021
Date(s) d'assemblée(s)	14-juin-17	23-mai-18	23-mai-18	11-avr.-19	30-nov.-20
Date d'attribution par le Directoire	6-mars-18	27-juil.-18	29-mars-19	11-mars-20	20-avr.-21
Nombre total de AGA autorisés	526 800	648 000	648 000	650 000	850 000
Nombre total de AGA attribués	396 250	6 000	438 250	50 000	362 515
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	396 250	6 000	438 250	50 000	362 515
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	77 500	—	150 000	50 000	270 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	77 500	—	150 000	—	180 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	—	—	—	50 000	90 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	78	1	80	—	79
Date d'acquisition (fin de la période d'acquisition)	(1)	27/07/2020	(2)	11/03/2022	20/04/2023
Nombre d'actions souscrites à la date du document	340 583	6 000	369 250	50 000	—
Nombre total de AGA annulés ou caducs à la date du document	55 667	—	69 000	—	4 604
Nombre total de AGA restants à la date du document	—	—	—	—	357 911
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—	—	—	357 911
Durée de la période de conservation	(1)	1 année	(2)	1 année	1 année

(1) Les AGA2018-1 accordées aux résidents fiscaux français ont été définitivement acquises le 6 mars 2020 et étaient ensuite soumises à une période de détention d'un an se terminant le 6 mars 2021. Les AGA2018-1 accordées à des résidents fiscaux étrangers ont été définitivement acquises le 6 mars 2021 et ne seront soumises à aucune période de détention.

(2) Les AGA2019-1 accordées aux résidents fiscaux français ont été définitivement acquises le 29 mars 2021 et étaient ensuite soumises à une période de détention d'un an se terminant le 29 mars 2022. Les AGA2019-1 attribuées à des résidents fiscaux étrangers ont été définitivement acquises le 29 mars 2022 et ne sont soumises à aucune période de détention.

	AGA 2022
Date(s) d'assemblée(s)	20-Apr-21
Date d'attribution par le Directoire	22-Jun-22
Nombre total de AGA autorisés	850 000
Nombre total de AGA attribués	300 039
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	300 039
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	245 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	150 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	35 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN	60 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	79
Date d'acquisition (fin de la période d'acquisition)	22/06/2024
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—
Nombre total de AGA annulés ou caducs à la date du document	—
Nombre total de AGA restants à la date du document	300 039
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	300 039
Durée de la période de conservation	1 année

	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Nombre total de titres en circulation au 30 juin 2022	714 867	215 251	2 058 357	657 950	3 646 425

Les méthodes d'évaluation utilisées pour estimer la juste valeur des options d'achat d'actions, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites sont décrites ci-après :

- Le prix d'exercice est basé sur le prix de l'action à la date d'attribution, à l'exception des BSA 2014 dont le prix d'exercice a été fixé à 40 €, en tenant compte à la fois du cours moyen de l'action sur les 20 jours précédant la date d'attribution et des perspectives de développement attendues de la Société.
- Le taux sans risque a été déterminé en fonction de la durée de vie moyenne des instruments; et
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies à la date d'attribution et pour une durée égale à la durée du bon de souscription ou de l'option.

Les conditions de performance de tous les plans ont été évaluées comme suit :

- les conditions de performance non liées au marché ont été analysées afin de déterminer la date probable d'exercice des bons de souscription et des options, et la dépense associée a été enregistrée en fonction de la probabilité que ces conditions se réalisent; et
- les conditions de performance liées au marché ont été directement incluses dans le calcul de la juste valeur des instruments.

Au 30 juin 2022, les hypothèses concernant la probabilité que les conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA se réalisent, ont été mises à jour:

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2022 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2021 (en milliers d'euros)
BSPCE 2012-2	6,65	6,63	44.3% - 47.6%	5 - 7.3	0.84% - 1.22%	0,00 %	288	—	—
BSPCE 08-2013	6,3	5,92	256 %	7,00	0,90 %	0,00 %	152	—	—
BSPCE 09-2014	18,68	18,68	58 %	5.5/6/6.5	0,64 %	0,00 %	932	—	—
BSPCE 2015-2	18,57	18,57	58% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,39 %	0,00 %	650	—	—
BSPCE 2015-3	20,28	20,28	61% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,56 %	0,00 %	483	—	—
BSPCE Ordinaires 2016	14,46	14,46	59% - 62% - 60%	5.5/6/6.5	0,32 %	0,00 %	1 080	—	—
BSPCE Performances 2016	14,46	14,46	59 %	5,00	0,19 %	0,00 %	1 212	27	5
BSPCE Ordinaires 2017	15,93	15,93	58% - 61% - 59%	5.5/6/6.5	0,23 %	0,00 %	1 000	—	—
BSPCE 2017	15,93	15,93	59 %	5,00	0,11 %	0,00 %	627	—	—
Total BSPCE	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	27	5

NANOBIOTIX

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2022 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2021 (en milliers d'euros)
BSA 04-2012	6,00	6,00	49 %	10,00	0,96 %	0,00 %	183	—	—
BSA 2013	6,30	6,30	156 %	6,00	0,90 %	0,00 %	1	—	—
BSA 2014	18,68	17,67	57 %	5,00	0,41 %	0,00 %	—	—	—
BSA 2015-1	17,67	17,67	58 %	5,00	0,26% - 0,27%	0,00 %	63	—	—
BSA 2015-2 (a)	17,67	17,67	58%-58%-57%-58%	5/5.1/5.3/5.4	0,39 %	0,00 %	16	—	—
BSA 2017	15,76	15,76	33 %	2,40	— %	0,00 %	—	—	—
BSA 2018	13,55	13,55	38 %	4,80	0,7% - 0,10%	0,00 %	2	—	—
BSA 2018-1	13,55	13,55	38 %	4,80	0,7% - 0,10%	0,00 %	—	—	—
BSA 2018-2	16,10	16,10	38 %	4,80	0,7% - 0,10%	0,00 %	1	—	—
BSA 2019-1	11,66	11,66	37 %	9,8/9,9	0,16% - 0,50%	0,00 %	24	—	—
BSA 2020	13,03	6,59	38 %	10,00	-0,13% / -0,07%	0,00 %	19	—	—
BSA 2021 (a)	13,47	13,47	39 %	10,00	0,27 %	0,00 %	44	—	44
BSA 2021 (b)	n.a.	13,64	n.a.	10,00	n.a.	0,00 %	—	—	—
Total BSA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	—	44

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2022 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2021 (en milliers d'euros)
OSA 2016-1 Performances	13,05	13,05	59 %	5,00	0,19%	0,00%	69	—	—
OSA 2016-2	14,26	14,26	58% - 62% - 59%	5,5 / 6 / 6.5	0,04 %	0,00 %	27	—	—
OSA Ordinaires 2017	15,93	14,97	58% - 61% - 59%	5,5 / 6 / 6.5	0,23%	0,00%	31	—	—
OSA 2018	12,87	12,87	35 %	5,5 / 6 / 6.5	— %	0,00 %	252	—	—
OSA 2019-1	11,08	11,08	38.10% / 37.40%	6 / 6.5	0.103% / 0.149%	0,00%	140	(1)	13
OSA LLY 2019	6,41	6,41	37 %	10,00	0,40 %	0,00 %	252	—	—
OSA 2020	6,25	6,25	38,30 %	10,00	0,31%	0,00%	939	28	225
OSA 2021-04 O	13,60	13,74	38.9% - 37.8% - 38.3 %	5,5 / 6 / 6.5	0,38 % / 0,33 % / 0,28 %	0,00 %	684	(49)	80
OSA 2021-04 P	13,60	13,74	39,10 %	10,00	0,03%	0,00%	1 816	76	39
OSA 2021-06 O	12,20	12,99	39.2% - 37.9% - 38.1 %	5,5 / 6 / 6.5	0,35 % / 0,3 % / 0,26 %	0,00 %	246	72	4
OSA 2021-06 P	12,20	12,99	39,10 %	10,00	0,13%	0,00%	212	12	5
OSA 2022-06 P	3,68	4,16	40,08 %	10,00	228,00 %	0,00 %	71	—	—
OSA 2022-06 O	3,68	4,16	42.06% - 41.21% - 40.65%	5,5 / 6 / 6.5	1,83% / 1,87% / 1,90%	0,00 %	580	8	—
Total OSA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	147	367

NANOBIOTIX

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2022 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2021 (en milliers d'euros)
AGA 2018-1	12,87	0,00	n.a.	n.a.	0,00 %	0,00 %	4 951	—	16
AGA 2018-2	12,87	0,00	n.a.	n.a.	0,00%	0,00%	75	—	—
AGA 2019-1	10,90	0,00	n.a.	n.a.	0,19 % / 0,141 %	0,00 %	4 776	—	422
AGA 2020	5,90	0,00	n.a.	n.a.	-0,74% / -0,69%	0,00 %	287	28	71
AGA 2021	13,60	0,00	n.a.	n.a.	0,63 % / 0,59%	0,00 %	4 869	1 146	473
AGA 2022	3,68	0,00	n.a.	n.a.	0,95% / 1,46%	0,00 %	1 092	12	—
Total AGA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1 186	983

(en milliers d'euros)	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Charge au 30 juin 2022	27	—	147	1 186	1 360

(en milliers d'euros)	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Charge au 30 juin 2021	5	44	367	983	1 398

18. Résultat financier

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Revenus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	6	—
Gains de change	2 459	2 511
Autres produits financiers	—	—
Total des produits financiers	2 465	2 511
Charges d'intérêts	(2 602)	(2 960)
Charges d'intérêts IFRS 16	(122)	(152)
Pertes de change	(216)	(39)
Total des charges financières	(2 940)	(3 152)
Résultat financier	(474)	(640)

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, les gains de change réalisés par la Société s'élèvent à 2,5 millions d'euros principalement liés au compte bancaire HSBC libellé en dollars américains.

Au 30 juin 2022, les charges d'intérêts s'élèvent à 2,6 millions d'euros, principalement expliqués par les intérêts calculés sur le prêt BEI (voir Note 12.1 Avances conditionnelles, prêt bancaire et prêt accordé par les autorités publiques), correspondant à la somme des intérêts à taux fixes et variables de la BEI pour respectivement 0,8 million d'euros et 1,7 million d'euros.

19. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 - « Secteurs opérationnels », la présentation d'informations par secteur opérationnel repose sur l'organisation interne des activités de la Société. Elle reflète la vision de la direction et se base sur le reporting interne utilisé par les décideurs opérationnels (à savoir les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) pour allouer les ressources et évaluer la performance. La Société est présente dans un seul secteur opérationnel, à savoir la recherche et le développement de produits candidats qui exploitent les principes de la physique pour transformer le traitement contre le cancer. Les actifs, passifs et pertes opérationnelles réalisées sont principalement situés en France.

20. Résultat par action

Analyse du résultat par action

	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net (en milliers d'euros)	(26 357)	(30 420)
Nombre moyen pondéré d'actions	34 841 876	34 619 072
Résultat de base par action (en euros)	(0,76)	(0,88)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,76)	(0,88)

Les instruments donnant un accès différé au capital (options sur actions, actions gratuites, bons de souscription des fondateurs, bons de souscription, et actions à émettre dans le cadre de l'equity line) sont considérés comme anti-dilutifs car ils entraînent une diminution de la perte par action. Par conséquent, la perte diluée par action est identique à la perte de base par action, car tous les instruments de capitaux propres émis, représentant un total de 8 846 425 actions ordinaires supplémentaires potentielles, sont considérés comme anti-dilutifs. (incluant 5 200 000 bons de souscription d'actions provenant de l'equity line, voir la Note 10.4 pour plus de détails)

21. Engagements

Engagements dans le cadre de l'emprunt réalisé auprès de la BEI

Dans le cas où l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) serait remboursé par anticipation par la Société, ou du fait de la survenance d'évènements contractuellement listés tel qu'un changement de contrôle, le montant des redevances dues sera égal à la valeur totale nette actualisée des redevances déterminée par un expert indépendant, ce montant ne pouvant en tout état de cause être inférieur à 35,0 millions d'euros. Le taux variable de ces redevances n'étant pas lié à la performance du marché boursier mais à celle de la Société, l'exposition au risque de marché et de taux d'intérêt est considéré comme faible.

Toute filiale dont le chiffre d'affaires brut, le total de l'actif ou l'EBITDA représente au moins 5 % du chiffre d'affaires brut consolidé, de l'actif total ou de l'EBITDA consolidés est tenue de garantir les emprunts contractés auprès de la BEI. Sous réserve de certains seuils et exceptions, l'accord de financement ne permet pas à la Société sans le consentement préalable de la BEI de céder des actifs en dehors du cours normal de son activité, de réaliser des acquisitions ou d'autres opérations de croissance externe, d'augmenter sa dette, d'accorder des garanties sur les actifs ou de verser des dividendes.

En cas de remboursement anticipé, la Société serait dans l'obligation de payer des frais d'annulation, calculés en pourcentage du montant payé, ce pourcentage diminuant avec le temps, et certains autres frais.

Dans certaines circonstances, notamment en cas de changement défavorable important, de changement de contrôle de la Société ou si le Dr. Laurent Levy, Président du Directoire, cesse de diriger la société, la

NANOBIOTIX

société pourrait avoir à payer des frais d'annulation. Si le Dr. Laurent Levy, cesse de détenir un certain nombre d'actions ou cesse son rôle de dirigeant ou de détenir un mandat équivalent au sein de la Société, la BEI peut exiger un remboursement anticipé de l'emprunt.

Engagements de location liés aux contrats hors IFRS 16

Les engagements de la Société au titre des contrats de location simple entrants dans le champ des exemptions/simplifications admises par IFRS 16 (correspondant aux critères de contrats de courte durée et contrats liés à des actifs de faible valeur) sont les suivants :

- Une location de moins de 12 mois pour les bureaux de la filiale Nanobiotix Corp., dont le loyer annuel est de 140 milliers d'euros et
- Des locations d'actifs de faible valeur chez Nanobiotix S.A. correspondant à des photocopieurs pour un montant annuel de l'ordre de 10 milliers d'euros par an.

Engagements liés au contrat MD Anderson

En janvier 2019, la Société et MD Anderson ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle.

La collaboration comporte de multiples essais cliniques de Phase 1/2 impliquant environ 340 patients avec NBTXR3 pour le traitement de plusieurs types de cancer - notamment les cancers de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires.

Dans le cadre du financement de cette collaboration, Nanobiotix s'est engagé à payer environ 11 millions de dollars pour les essais cliniques prévus par l'accord pendant la durée de la collaboration sur la base des patients recrutés pendant la période concernée.

Au 30 juin 2022, 3 millions d'euros ont déjà été facturés et payés depuis le début de la collaboration dont 0,5 millions d'euros sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès du premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA, et du recrutement de 150 patients dans leurs études. Le montant sera déterminé en fonction de la date de l'enregistrement auprès de la FDA et du 150ème patient recruté dans ces études. Le montant augmente chaque année et varie entre 2,2 millions de dollars (s'il avait été exigible en 2020) et 16,4 millions de dollars (si exigible en 2030).

Engagements liés à la fin de collaboration avec PharmaEngine

En mars 2021, la Société et PharmaEngine se sont entendus pour mettre fin à l'accord de licence et de collaboration conclu en août 2012.

Sur le premier semestre 2022, la Société n'a pas réalisé de versement à PharmaEngine conformément à l'Accord de Résiliation conclu entre les parties (voir Note 13.2 Autres Passifs Courants)

PharmaEngine percevra un paiement additionnel de 5 millions de dollars lors de la deuxième approbation réglementaire de NBTXR3 dans n'importe quelle juridiction au monde et pour n'importe quelle indication. La Société a également accepté de payer des redevances à PharmaEngine à des taux bas, basées sur les ventes de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique pour une période de 10 ans commençant à la première date des premières ventes dans la région.

Engagements liés à l'Equity Line Kepler Cheuvreux

La Société a conclu une convention de financement en fonds propres avec la société Kepler Cheuvreux en mai 2022.

Conformément aux termes du contrat, Kepler Cheuvreux, agissant en tant qu'intermédiaire financier et garant de l'opération, s'est engagé à souscrire 5 200 000 actions ordinaires, selon un calendrier d'une durée maximale de 24 mois. Les actions seront émises sur la base du cours moyen journalier pondéré

NANOBIOTIX

par les volumes le plus bas des deux jours de bourse précédant chaque émission, moins une décote maximale de 5,0 % (voir Note 10.4 Contrat d'émission de BSA avec Kepler Cheuvreux).

22. Parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont été comptabilisées en charges au cours de la période présentée :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Rémunérations, traitements et avantages en nature	486	610
Paiements fondés sur des actions	1 131	743
Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	95	245
Total de la rémunération des parties liées	1 712	1 598

Les modalités d'évaluation sont présentées en Note 17 Paiements fondés sur des actions des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

23. Événements postérieurs à la clôture

PharmaEngine

Comme indiqué dans la Note 4.1 ci-dessus, 1 million de dollars a été versé par la Société à PharmaEngine le 18 août 2022, conformément aux termes et conditions du contrat de résiliation.

III. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2022, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 28 septembre 2022

Laurent LEVY
Président du Directoire

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information
financière semestrielle**

NANOBIOTIX

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nanobiotix, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard

Claire Cesari-Walch